



- 02... Édito
- 03... Identité / chiffres-clés 2020
- 04... Bilan de la mandature 2014-2020
- 06... Faits marquants 2020
- 08... Transition énergétique et climat

ÉNERGIES

- 12... Groupement d'achat d'énergies
- 13... Contrôle de la concession Électricité
- 14... Distribution publique d'électricité
- 15... Distribution publique de gaz
- 16... Réseau d'éclairage public
- 19... Réseau des bornes de charge des véhicules électriques

ÉQUIPEMENT

- 20... Patrimoine et Énergies
- 24... Régie SIEEEN Chaleur
- 25... Service d'Information Territoriale des Collectivités (SITEC)

ENVIRONNEMENT

- 28... Déchets ménagers
- 30... Organisation et moyens
- 34... Règlement général de la protection des données
- 35... Prévention
- 36... Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC)
- 38... Nièvre Énergies

Directeur de la publication : **Guy Hourcabie**
 Coordination : **Bénédicte Martin**
 Rédaction : **Jef d'Argent-Moklé**
 Mise en page : **Olivier Clavaud**
 Crédits photos : **Sieeen, Lionel Brügger, Shutterstock**
 Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN**
 Impression : **Inore Groupe** - 1 800 exemplaires
 Juin 2021

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir privilégié le statut quo face aux blocages d'Enedis sur la négociation du nouveau contrat de concession Nièvre, pour les trente prochaines années, le SIEEEN a repris les discussions, en 2020. La congruence du cahier des charges aux spécificités du département est une exigence ferme du Syndicat. Il s'agit de garantir aux Nivernais un réseau public de distribution de l'électricité de qualité. Sans engagement d'Enedis à s'investir aux côtés du SIEEEN, sans ambition commune, la fiabilité des réseaux risque fort d'être fragilisée.

Le concessionnaire s'inscrit de plus en plus dans une logique de profit confirmée par la réduction de ses investissements. Ces dernières années, les différends sur les départs mal alimentés ont généré de nombreuses tensions. Enedis s'est évertué à remettre en cause la maîtrise d'ouvrage SIEEEN. Le passage en investissements de la prolongation de la durée de vie des ouvrages est un artifice comptable qui aura pour conséquence la disparition de la provision pour renouvellement. La coupe drastique de plus de 50 % des financements dans le cadre des conventions PDE et réseaux vétustes est plus qu'inquiétante. Lors de la commission de renouvellement du cahier des charges du 22 juin 2020, le SIEEEN a été autorisé à faire une contre-proposition afin de maintenir les montants attribués au préalable.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales sur fond de crise sanitaire. Les élus locaux m'ont renouvelé leur confiance et reconduit à la présidence du SIEEEN jusqu'en 2026. Le Syndicat a su garantir la continuité du service public en Nièvre, en déployant notamment le télétravail pour ses agents mais également auprès de nombreuses collectivités.

Acteur reconnu du développement durable du territoire, le SIEEEN souhaite accélérer la transition énergétique et écologique en Nièvre. La Préfecture a reconnu la qualité de ses actions et lui a ouvert l'accès au Plan de relance. Onze projets ont bénéficié ainsi d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le SIEEEN a poursuivi, en 2020, la modernisation de l'éclairage public en privilégiant la solution des LED connectés. Grâce au Groupement d'achats d'énergies, les collectivités ont pu bénéficier de tarifs attractifs et réaliser des économies substantielles sur leurs factures énergétiques. La seconde phase de déploiement des bornes de charge a démarré, elle renforcera l'attractivité du territoire.



Guy Hourcabie,
Président du SIEEEN

L'engagement solidaire du Syndicat pour l'amélioration du cadre de vie local s'affirme, également, à travers l'accompagnement des collectivités dans l'aménagement durable de leurs territoires (PCAET, TePOS), le développement de projets d'énergies renouvelables telles que la centrale photovoltaïque de Nevers Magny-Cours, la densification des réseaux de chaleur, l'exploration de nouvelles filières (méthanisation, hydrogène vert, énergie fatale), la rénovation énergétique des bâtiments publics, le conseil en énergie partagé et la lutte contre la précarité énergétique.

L'optimisation de la gestion et la modernisation des infrastructures des déchets ménagers ainsi que la promotion de l'économie circulaire ont pour visées de limiter le gaspillage et l'impact environnemental en promouvant la consommation durable. Par ailleurs, le Syndicat met à disposition des collectivités nivernaises son ingénierie numérique pour qu'elles puissent déployer l'e-administration et opérer leur transformation digitale. La confirmation des actions du SIEEEN concourt à la réussite de la transition énergétique, écologique et numérique du territoire.

« Rien n'est solitaire, tout est solidaire », affirmait Victor Hugo. La pandémie de covid-19 a mis en lumière l'importance d'un service public de qualité agissant pour l'intérêt général et le progrès social. C'est l'ambition que porte le SIEEEN pour son territoire, ses habitants et, vous, ses élus.

Bonne lecture : *Caroline Lemaire*

IDENTITÉ DU SIEEEN 2020

HISTORIQUE	TRANSFERTS DE COMPÉTENCES			CHIFFRES-CLÉS 2020
<p>Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et du Conseil départemental de la Nièvre.</p> <p>Conscientes que certaines missions requièrent des moyens humains et matérielles qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié la charge au SIEEEN.</p> <p>Les collectivités nivernaises ont ainsi la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service. Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui lui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.</p>	 <p>ÉLECTRICITÉ 309 communes réunies dans 23 Commissions Locales d'Énergie (CLE)</p>	 <p>ÉCLAIRAGE PUBLIC 284 communes + 4 communautés de communes + Conseil départemental de la Nièvre</p>	 <p>PRODUCTION DÉCENTRALISÉE D'ÉLECTRICITÉ 10 communes + 1 communauté de communes</p>	<p>106 agents SIEEEN / Budget : 45 735 490 €</p> <p>ADHÉRENTS : 309 COMMUNES</p> <p>+ 6 communautés de communes + 4 syndicats d'ordures ménagères + 1 syndicat scolaire + Conseil départemental de la Nièvre</p>
<p>Les collectivités nivernaises ont ainsi la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service.</p>	 <p>DÉCHETS MÉNAGERS 5 communautés de communes + 5 Syndicats intercommunaux, soit 229 communes</p>	 <p>RÉSEAUX DE CHALEUR 26 communes + 2 communautés de communes</p>	 <p>CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ 40 communes + Nevers Agglomération + 3 communautés de communes</p>	<p>LE BUREAU</p> <p>Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, 7 vices-présidents et 13 membres.</p> <p>Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande juridique...).</p>
<p>Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui lui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.</p>	 <p>IRVE Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques 35 communes</p>	 <p>GAZ 52 communes</p>	 <p>SITEC 183 communes + 10 EPCI</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL</p> <p>111 membres</p> <p>Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité. Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait également l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers. Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.</p>
<p>TRANSFERTS DE COMPÉTENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution publique de l'électricité. • Distribution publique de gaz. • Production décentralisée d'électricité. • Éclairage public et signalisation lumineuse. • Traitement des déchets ménagers et assimilés. • Réseaux de chaleur. 	<p>TRANSFERTS DE COMPÉTENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux et infrastructures de télécommunication. • Architecture et gestion patrimoniale. • Technologies de l'Information et de la Communication. • Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). • Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé. 	<p>PRESTATIONS DE SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclairage public et signalisation lumineuse. • Réseaux et infrastructures de télécommunication. • Architecture et gestion patrimoniale. • Technologies de l'Information et de la Communication. • Cartographie et exploitation de données numérisées. • Déchets ménagers et assimilés. 	<p>PRESTATIONS DE SERVICES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). • Réseaux de chaleur. • Achat d'énergies. • Accompagnement des collectivités dans la mise en place de la transition énergétique. • Mutualisation du service Délégué à la protection des données (DPO). 	<p>LE COMITÉ SYNDICAL</p> <p>Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité. Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait également l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers. Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.</p>

LES FAITS MARQUANTS 2020



Assistance hélicoptérée pour l'installation de l'éclairage du stade de Varennes-Vauzelles

ÉLECTRICITÉ

En novembre 2020, le SIEEEN a assuré la pose de l'éclairage (250 lux) du stade de Varennes-Vauzelles. Compte tenu des contraintes au sol, une assistance hélicoptérée a été nécessaire pour le levage des 4 mâts. Coût de l'opération : 170 880 € TTC.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En modernisant l'éclairage public, le SIEEEN souhaite faire de la Nièvre un « smart territoire ». Le SCEEP, son service technique, a pris en charge les systèmes connectés avec le logiciel de télégestion City Touch. 8 000 lampes sont gérées avec ce système.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Le 3 février, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, était à Nevers pour signer le contrat de transition écologique (CTE) de la Nièvre Ligérienne, constituée des communautés de communes Sud Nivernais, Les Bertranges, Cœur de Loire et Nevers Agglomération (110 000 habitants).



Signature du Contrat de transition écologique de la Nièvre Ligérienne

PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Le service Patrimoine et Énergies a réaménagé les plates-formes Déchets ménagers de Champvert, Château-Chinon, Corbigny et Rix. Ces dernières peuvent désormais accueillir les déchets verts, les ordures ménagères résiduelles, les bio-déchets et les emballages. Cette opération a représenté un investissement de 1 372 000 € HT.

SITEC

Le nouveau service d'information citoyen de proximité « Mes alertes » a été proposé aux collectivités. Ce module est conçu pour faciliter la vie citoyenne, les interactions entre administrés et municipalités. « Mes alertes » diffuse de l'information en temps réel sur différentes thématiques : travaux, manifestations culturelles, animations, vie municipale via un système de SMS rédigés depuis la collectivité.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE

L'Espace Info-Énergie (EIE) s'est transformé en « Espace conseil FAIRE », le nouveau service public mis en place par l'État pour guider gratuitement les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique, l'amélioration du confort de leurs logements, la réduction de leurs factures d'énergies et la recherche d'aides financières, entre autres.

RÉGIE SIEEEN CHALEUR

La Régie SIEEEN Chaleur a signé un Contrat d'objectif territorial ENR (COT ENR) sur 3 ans avec l'Ademe, fin 2020. Grâce à ce dispositif national, la Régie peut accéder plus facilement au fonds Chaleur en amplifiant le nombre de projets éligibles. 20 projets (11 M€ d'investissement) seront ainsi réalisés, d'ici 2024. Ce COT permet, en outre, au Syndicat d'être service instructeur des demandes de subventions des collectivités locales ainsi que de la Régie. Un poste dédié a été créé pour faciliter le traitement des dossiers.

DÉCHETS MÉNAGERS

La conférence des présidents a validé l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces nouvelles consignes seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022. Le Syndicat va recruter un apprenti dont la mission sera de mettre en œuvre et de suivre la campagne de communication dédiée auprès des collectivités.

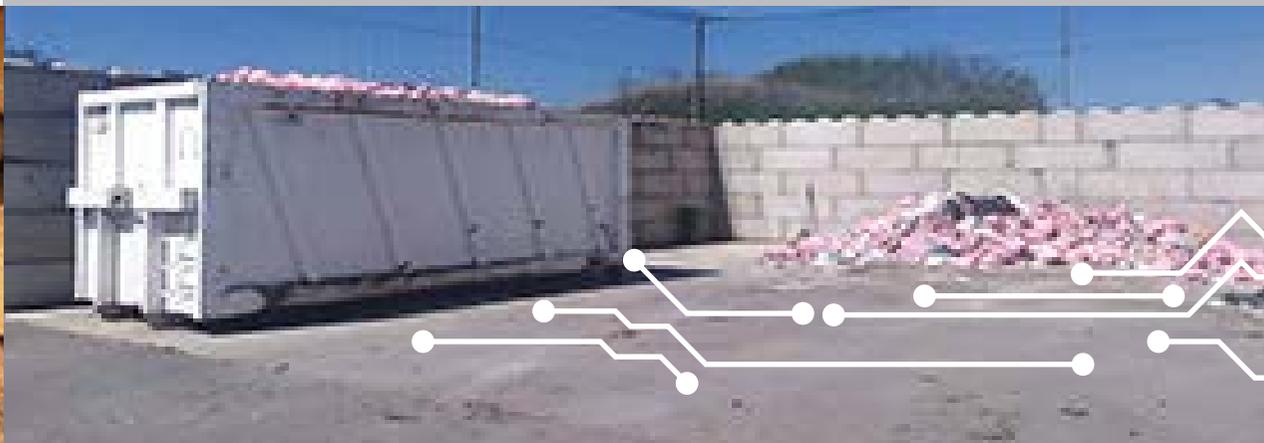


ZOOM SUR

LE SIEEEN, ÉLIGIBLE AU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le SIEEEN est le premier syndicat départemental d'énergie à bénéficier du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) dans le cadre Plan de relance national spécial covid-19. 7 projets ont été priorités, en 2020, avec une demande de dotation solidaire à l'investissement local (DSIL) ajustée aux montants, sur la base d'un taux de 40 %, pour un montant global de 2 473 855 € HT. En optant pour ce taux, le SIEEEN a pu intégrer un nombre plus important de dossiers et mieux répartir ses demandes de financement. L'ensemble des projets du

Syndicat s'inscrit dans le champ de la transition énergétique et de la transition écologique : isolation des combles ; 2 réseaux de chaleur ; modernisation de l'éclairage public ; seconde phase de déploiement des bornes de recharge ; réaménagement de 2 stations de transfert des déchets ménagers. Ces projets sont portés par le SIEEEN au profit des collectivités et du territoire nivernais.



Quai de transfert des déchets ménagers, Rouy

BILAN DE LA MANDATURE 2014-2020

LES FAITS MARQUANTS DE LA MANDATURE 2014-2020

Le SIEEEN a enrichi ses compétences et fait évoluer ses services pour mieux accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique. Grâce à une gestion saine, il dispose de bases financières solides pour initier de nouvelles actions et s'affirmer comme facilitateur sur le territoire.

Durant la mandature 2014-2020, le SIEEEN a renouvelé le cahier des charges de la concession Gaz avec GRDF et entamé les négociations avec Enedis pour la concession Électricité. Acteur reconnu du développement durable en Nièvre, le Syndicat s'est investi dans ses 3 champs de compétences.



Journée événement
« 70 ans du SIEEEN »,
en octobre 2016.

LES ÉNERGIES

Entre 2014 et 2019, **le service Électricité** a traité 29 km de réseau HTA et 253 km de réseau BT (29 799 332 €). 15 013 luminaires énergivores ont été remplacés (24 727 276 €) par des lampes LED connectés dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public.

En 2020, **le SCEEP**, service technique du SIEEEN, assurait la maintenance d'un parc de 55 278 luminaires, contre 51 997 en 2014. 289 collectivités ont transféré la compétence Éclairage public au SIEEEN. Grâce à l'optimisation du système d'information géographique GéoSIEEEN et l'intégration d'Héméra en 2019, les collectivités bénéficient d'une solution dématérialisée pour déclarer les pannes et transmettre les fiches d'intervention au Syndicat.

Créé en 2014, **le Groupement d'achat d'énergies de Bourgogne**, a été étendu à la Région Bourgogne Franche-Comté, en 2016. Il comptait 1 467 membres en 2019 et gérait 24 200 points de livraisons représentant une dépense annuelle 56 M€ TTC. La mise en concurrence des contrats de fourniture d'électricité pour l'éclairage public a permis aux collectivités d'éviter une dépense globale de 960 000 €, entre 2016 et 2019, par rapport au tarif réglementé d'électricité.

En 2014, **le SIEEEN et le conseil départemental de la Nièvre ont élaboré une stratégie énergétique départementale** pour permettre au département de réussir sa transition énergétique. Depuis 2015, un plan d'actions est initié. Le Syndicat propose un accompagnement dédié aux territoires dans la définition et l'application de leurs programmes : 2 TePOS, 4 conventions TEPCV, 3 PCAET et 1 contrat de transition écologique. Créé en 2018 pour renforcer cet accompagnement, **le service Transition énergétique et climat** intègre également les problématiques liées à l'urbanisme et la mobilité.

Depuis 2013, **le Syndicat dispose de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides ».**

Le schéma de cohérence de la mobilité électrique en Nièvre vise à créer un maillage sur le territoire afin de sécuriser les personnes dans leurs déplacements dans et hors département en installant un point de charge tous les 40 km. 36 bornes de charge sont opérationnelles depuis 2017 (288 000 €).

LES ÉQUIPEMENTS

La rénovation des bâtiments publics est au cœur de la stratégie énergétique départementale. Le SIEEEN a développé une démarche globale de gestion patrimoniale, qui inclut le conseil en énergie partagé et la réalisation de travaux. 64 chantiers ont été réceptionnés entre 2014 et 2020 (17 770 814 €). Pour soutenir les collectivités, le Syndicat a lancé 2 dispositifs : appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments et isolation des combles (Cocon 58).

Le SIEEEN a poursuivi la promotion et le développement des énergies renouvelables sur le territoire via la **Régie SIEEEN Chaleur**. 11 chaufferies bois sont en service (9 800 000 € d'investissement), aujourd'hui. Pour garantir la qualité de l'approvisionnement, une plate-forme de production de plaquettes bois, d'une capacité de 3 500 t, a été construite à Château-Chinon.

Le SITEC s'est structuré en 4 pôles pour optimiser l'accompagnement des collectivités : Techniques d'Information et de Communication (TIC), Infrastructures et Projets (IP), Système d'Information Géographique (SIG) et Administratif. La refonte du SIG syndical a permis d'aboutir à un nouvel outil plus performant : GéoSIEEEN. Le SITEC a mené une importante campagne d'information et de promotion du « Pack Services ». 180 collectivités ont adhéré à la nouvelle compétence NTIC du SIEEEN depuis sa mise en place, en 2015.

L'ENVIRONNEMENT

Reconnu Territoire zéro déchet, zéro gaspillage en 2014, le SIEEEN s'est engagé avec l'Ademe, à **faire des déchets une ressource**. Un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) sur 3 ans a insufflé une nouvelle dynamique à la gestion des déchets : mise en réseau d'acteurs d'économie sociale et solidaire regroupant les recycleries et ressourceries du territoire ; organisation d'un forum déchets et économie circulaire en 2017, avec l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets sur le département nivernais ; et premier festival grand public sur le zéro déchet dans la Nièvre « N'en jetez plus ! », en 2018. Une nouvelle gouvernance a été instaurée au travers de la conférence des présidents Déchets et les sous-commissions thématiques. La réorganisation des équipements du service Déchets ménagers est en cours. Une plate-forme de pré-tri du papier construite à Rouy est opérationnelle, depuis 2018. Fin 2019, la réalisation d'un centre de tri des emballages interdépartemental, porté par 18 collectivités du Cher, de l'Indre et de la Nièvre, a été confirmée.

LE NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

Le 16 octobre 2020, les 21 membres du Bureau syndical ont été élus :

PRÉSIDENT



Guy
HOURCABIÉ

VICES-PRÉSIDENTS



1
Pascal
RENARD



2
Monique
BERNARD



3
Pierre
LANDURIER



4
Eric
LALOY



5
Guy
GRAFEUILLE



6
Jean-Michel
FORGET



7
René
BONNEAU

MEMBRES DU BUREAU



1
Gilles
NOËL



2
Jean
REBOULLET



3
Patrick
FAURE



4
Brigitte
PICQ



5
Jean
DELEUME



6
Stéphanie
OUVRY



7
Robert
VINCENT



8
Martine
BATAILLON



9
Jean-Marie
MONETTE



10
Serge
DUCREUZOT



11
André
GUYOLLET

SECRÉTAIRE



Françoise
BENAS

SECRÉTAIRE ADJOINT



Martine
SIMONNET

MANDATURE 2020-2026 : 5 AXES FLÉCHÉS

Malgré le contexte socioéconomique difficile et des mesures financières contraignantes pour les collectivités (baisse des dotations, dispositif de contractualisation, perte d'autonomie financière...), le SIEEEN a voté un budget de 42 000 000 € pour poursuivre son programme d'actions ambitieux en faveur du développement durable du territoire.

5 axes sont fléchés dans ses orientations budgétaires :

- **L'énergie pour tous** couvre les secteurs de l'économie concessive (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la Régie SIEEEN chaleur et de la précarité énergétique.
- **La préservation de l'environnement nivernais** concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et de l'économie circulaire ainsi que la mobilité décarbonée avec le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le gaz naturel pour véhicules (GNV) ou l'hydrogène.
- **L'amélioration du cadre de vie** grâce à la modernisation de l'éclairage public, la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction du patrimoine des collectivités.
- **L'économie numérique au service de la dématérialisation** avec l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique, le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la cybersécurité.
- **Les moyens opérationnels de l'action** incluent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CLIMAT

UNE INGÉNIERIE PUBLIQUE POUR FACILITER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

En co-élaborant avec le Conseil départemental la stratégie énergétique de la Nièvre, le SIEEEN s'est engagé à promouvoir et mettre en œuvre la transition énergétique sur le territoire et à soutenir les acteurs qui en assurent la conduite. L'inscription de la planification énergétique et du climat dans ses missions, confirme sa volonté d'être facilitateur et coordonnateur d'initiatives qui accélèrent la transition écologique du territoire.

Fin 2018, le SIEEEN a fait évoluer ses missions pour s'adapter aux besoins des territoires et des politiques publiques. Le service Transition énergétique et climat (TEC) traduit l'engagement du Syndicat dans l'accélération de la transition énergétique en Nièvre. Celui-ci s'est vu confier une mission de planification énergétique qui s'articule de manière transversale aux différents services du Syndicat. Le service TEC apporte son concours technique aux territoires obligés de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à travers un contrat d'accompagnement de 3 ans.

En 2020, le service TEC s'est renforcé en intégrant 2 chargés de mission à l'urbanisme (juin) et à l'animation et la coordination du contrat de transition énergétique (septembre). Une assistante à mi-temps, en alternance au GRETA pour 2 ans, complète l'équipe. Le service est constitué ainsi d'un chef de service, de 4 chargés de mission, d'une ambassadrice de l'énergie et d'une assistante, qui proposent aux collectivités une ingénierie dédiée à la transition écologique.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

La planification énergétique territoriale vise à réduire les besoins en énergie, développer les énergies renouvelables locales pour renoncer progressivement aux énergies fossiles et avoir un aménagement durable des territoires. Le SIEEEN œuvre ainsi pour amplifier les actions en faveur de la transition écologique en s'intéressant à de nouvelles problématiques telles que la qualité de l'air, l'urbanisme et la mobilité.

LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2020, un important travail a été fait sur les données dans le cadre d'un projet de convention avec Opteer et Atmo Bourgogne Franche-Comté. Celle-ci va permettre de former les conseillers en énergie partagé (CEP) sur la qualité de l'air intérieur et de partager des données. Atmo, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air, pourra agir comme conseil pour le SIEEEN sur le volet qualité de l'air. Portée par le Département, l'étude sur l'adaptation au changement climatique a été réalisée. Une réflexion est en cours pour sa prise en compte au sein du SIEEEN à travers les actions initiées.

L'URBANISME DURABLE

Le nouveau chargé de mission urbanisme durable a rencontré les acteurs du territoire et les bureaux d'études qui réalisent les documents d'urbanisme afin de les sensibiliser sur sa mission. Il a participé à des réunions de création ou de révision de plans locaux d'urbanisme (PLU) en insistant sur l'importance d'inclure le volet énergétique dans ces documents. Il est opportun que les collectivités fassent appel au chargé de mission urbanisme du SIEEEN pour pouvoir disposer d'un regard complémentaire et favoriser des projets qui permettent de réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Outre la veille réglementaire et le suivi des décisions de l'État sur le transfert de la compétence PLU des communes aux intercommunalités en juillet 2021,

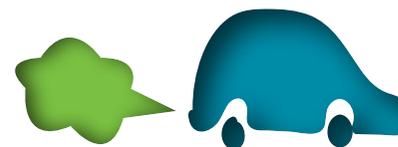
il s'est intéressé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), mis en œuvre depuis 2020, qui fixe un cadre aux projets d'aménagement et d'urbanisme, en cohérence avec les enjeux de la transition écologique. En 2021, il produira des notes techniques afin d'informer les élus sur la réglementation et de mettre en adéquation les enjeux énergétiques et le contenu des documents d'urbanisme. Il sera chargé, par ailleurs, de suivre pour le SIEEEN les programmes « Petites villes de demain », qui seront déclinés en Nièvre.

78 %

des trajets domicile-travail effectués en voiture

1 678 €

facture énergétique moyenne/foyer/an



AVANCÉES DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Depuis 2018, le SIEEEN accompagne les communautés de communes Sud Nivernais, Les Bertranges ainsi que Nevers Agglomération dans la mise en œuvre de leur PCAET. Ces 3 territoires ont défini leurs plans d'actions sur 6 ans afin de tendre vers des territoires à énergie positive. Même si l'ensemble des PCAET n'était pas approuvé fin 2020, leur contenu, diagnostic et programme d'actions étaient finalisés. Les documents seront mis en consultation publique, en 2021. Engagés dans la transition énergétique, les territoires ont initié certaines actions.

Le PCAET de la communauté de communes Cœur de Loire, quatrième territoire obligé, n'a pu démarrer, en 2020. Elle a signé une convention d'accompagnement avec le SIEEEN, mais le lancement de la mission a été mise en attente.

Le 16 décembre dernier, le SIEEEN a organisé son premier atelier Paysages avec des élus de la communauté de communes Sud Nivernais. 2 représentants du Collectif paysages de l'après pétrole (PAP) sont intervenus avec la chargée de mission Transition énergétique du Syndicat. Grâce à un outil cartographique, les élus ont pu apprécier

l'impact concret des installations d'énergies renouvelables sur les paysages et mieux appréhender les enjeux de la transition énergétique. Ils ont pu mieux visualiser l'intégration douce des énergies renouvelables dans les paysages et se faire une idée plus claire de l'évolution de leur territoire à l'horizon 2050. Ils ont demandé le déploiement de ces ateliers auprès d'autres publics tels que les maraîchers et les producteurs locaux.

En 2021, le SIEEEN compte organiser des ateliers Paysages sur d'autres territoires. Des journées thématiques sont également envisagés (bois local et matériaux biosourcés, par exemple). Un accompagnement sera proposé, par ailleurs, au Pays Nivernais Morvan sur la transition énergétique via les Villages du Futur.

SIGNATURE DU PREMIER CONTRAT DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CTE)



En 2018, l'État a lancé un nouveau dispositif, sous la forme d'appels à projets, pour inciter les territoires à s'engager dans la transition écologique. L'ambition est de promouvoir les approches les plus innovantes et les plus intégrées, pouvant créer des richesses économiques et des opportunités sociales pour les entreprises et les habitants. Partageant des projets communs et une même vision, les communautés de communes du Sud Nivernais, des Bertranges, du Cœur de Loire et Nevers Agglomération, ont constitué le territoire de la Nièvre Ligérienne (110 000 habitants) pour répondre au deuxième appel à projets.

Facilitateur de la transition énergétique en Nièvre, le SIEEEN leur a apporté son soutien et mis en place un accompagnement dédié. Le 19 juillet 2019, la Nièvre Ligérienne a été retenue parmi les 61 lauréats. Les porteurs du CTE de la Nièvre Ligérienne ont fait alors une importante campagne de sensibilisation pour informer sur la démarche, mobiliser les acteurs socioéconomiques, chercher les liens, trouver une synergie avec la démarche Territoire d'industrie, faire émerger les premières propositions d'actions et initier les réflexions.

Le 3 février 2020, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, était à Nevers pour signer le contrat de transition écologique (CTE) de la Nièvre

Ligérienne. Un comité de pilotage s'est réuni à l'automne. Déjà engagés dans la construction d'un PCAET, ces territoires entendent faire reconnaître les richesses, les atouts et les spécificités de la Nièvre grâce à un programme ambitieux décliné sur 4 axes : complémentarités/ réciprocitys urbain-rural ; transition écologique et énergétique pour et avec les citoyens ; réduction de la vulnérabilité économique et climatique ; et économie bâtie sur les ressources locales.

Le CTE intègre 14 actions ventilées dans ces 4 axes : construction d'une halle en bois local démonstratrice de la faisabilité de projets valorisant les ressources locales ; expérimentation d'une dynamique de coopération pour la transition écologique et solidaire ; mise en œuvre d'un programme d'éducation, de sensibilisation et de communication à l'environnement et à la transition énergétique et écologique ; transition plus citoyenne : association des citoyens dès l'amorçage des projets et programmes jusqu'à une gouvernance élargie ; expérimentation d'un dispositif complémentaire à la rénovation énergétique des logements des plus modestes : l'auto rénovation accompagnée (ARA) ; coordination des actions mobilité sur le territoire du CTE ; expérimentation de solutions d'Autopartage et de covoiturage sur Nevers Agglomération ; étude de la vulnérabilité au changement climatique en Nièvre ; gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales dans les secteurs d'activité de la transition écologique ; développement de la filière hydrogène : Nevers H2 énergie ; construction d'une unité de méthanisation de traitement de déchets organiques sur Nevers Agglomération ; facilitation de la réhabilitation d'une friche industrielle à Prémary ; amélioration de la gestion des déchets du BTP ; animation et coordination du programme.

Le SIEEEN développera plusieurs actions dans le cadre du CTE : économie circulaire et gestion des déchets ; rénovation énergétique ; bois énergie et réseaux de chaleur ; énergies renouvelables et transition écologique citoyenne ; emplois de la transition énergétique. Un chef de projet a été recruté pour coordonner sur 3 ans le programme et l'équipe technique. L'un des objectifs est la reconnaissance du territoire comme puits de carbone. Le label stockage de carbone accompagnera les agriculteurs sur les efforts qu'ils entreprendront durant les 5 prochaines années.

2 RÉUNIONS DU RÉSEAU DES AGITATEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (AGITÉ)

Le SIEEEN a lancé, en 2018, le Réseau AGITÉ afin de promouvoir la transition énergétique en Nièvre. En 2020, le réseau a organisé 2 rendez-vous. Le 21 janvier, une trentaine de chargés de mission TePOS et PCAET, conseillers info-énergie, agents de développement, chefs de projet, conseillers en énergie partagés se sont retrouvés à la mairie de Saint-Martin-d'Heuille. 2 ateliers étaient prévus pour travailler sur la sensibilisation des nouveaux élus à la transition énergétique et la co-construction d'un festival sur la transition énergétique et écologique en Nièvre pour juin 2021. Le 19 novembre, un webinaire a été organisé.

15 élus et des représentants de 8 communautés de communes ont pu découvrir les outils, les structures d'appui et les acteurs de la transition énergétique et écologique sur les territoires du département. L'Ademe de Bourgogne Franche-Comté et CLER-Réseau ont apporté des contributions appréciées lors de cette matinée de sensibilisation et d'information.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CLIMAT

L'ACCOMPAGNEMENT TEPOS

Le SIEEEN est structure d'appui collectif des territoires à énergie positive (TePOS). Il a poursuivi, dans ce cadre, l'accompagnement de ceux-ci. Les élections municipales ont constitué un frein pour le suivi des collectivités. Le SIEEEN a pu rencontrer et sensibiliser, toutefois, de nouvelles intercommunalités telles que la communauté de communes Nivernais Bourbonnais. La communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne a renouvelé sa convention TePos pour 3 ans. Lors du COPIL de septembre 2020, la démarche a été présentée aux élus. Une réunion a aussi été organisée sur le programme d'actions qui a été amendé et modifié. La gouvernance interne représente un enjeu majeur pour faciliter la création d'un lien fort entre la communauté de communes et ses communes. Il s'agira ainsi de renforcer la sensibilisation et de mobiliser les élus, les partenaires et les citoyens. S'agissant de l'accompagnement réalisé par le SIEEEN, l'Ademe a souhaité une convention axée sur la transition écologique qui inclut l'économie

circulaire. C'est la condition sine qua non pour obtenir le financement des postes des chargées de mission Transition énergétique et Économie circulaire. L'élaboration de cette convention a requis un investissement important en fin d'année.

LA MOBILITÉ VERTE

En 2020, bénéficiant du Plan de relance, le SIEEEN a démarré la seconde phase de déploiement des bornes de charge pour les véhicules, qui prévoit l'installation de 11 bornes supplémentaires sur le territoire. La gratuité du service a été instaurée jusqu'en juillet 2021. Une étude, en partenariat avec Nevers Agglomération et EDF, est en cours pour recenser les potentiels des usages sur la Nièvre du vecteur hydrogène. Le Syndicat souhaite confirmer ainsi un projet à l'échelle départementale. Le bureau d'études a proposé 3 scénarii : intégrer tous les usages recensés au projet ; avoir une approche modérée en diminuant la part de Nevers Agglomération, qui représente 75 % des usages ; tester quelques véhicules pour valider la solution. L'approche modérée a été retenue. L'ambition est de produire de l'hydrogène vert pour la mobilité à l'incinérateur de Fourchambault à partir de la valorisation des déchets. La société Aperam Alloy d'Imphy a été contactée pour l'approvisionnement de sa flotte de camions en hydrogène vert. Elle pourrait envisager cette

solution si le prix de l'hydrogène décarboné est concurrentiel par rapport au carburant utilisé actuellement. Le projet est en cours d'élaboration. Se pose toutefois le problème du financement. Par ailleurs, les syndicats de Bourgogne Franche-Comté mènent une réflexion commune sur la définition d'un schéma directeur régional pour le déploiement du GNV. L'objectif est de proposer des stations multiénergies afin de développer une cohérence dans les usages et permettre aux vecteurs électricité, hydrogène et GNC de répondre à des usages spécifiques.

En 2020, le SIEEEN a lancé un marché pour le renouvellement de sa flotte de véhicules afin d'être en phase avec les orientations de la loi LOM, qui oblige à introduire un prorata de véhicules au vecteur décarboné.

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SIEEEN



Le SIEEEN initie, depuis 2010, une démarche éco-exemplaire. Celle-ci vise à réduire les consommations d'énergies, d'eau, de papiers au bureau et transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs.

Aidé par un ambassadeur de l'énergie, des référents nommés en interne dans chaque service, le Syndicat mobilise et sensibilise ses agents à l'éco-exemplarité. En 2020, le protocole spécial covid-19 mis en place pour sécuriser l'activité des agents n'a pas permis de mettre en œuvre toutes les actions prévues.

La newsletter dédiée a permis d'informer les agents du SIEEEN sur les nouvelles formes de travail qui incluent le télétravail et les visioconférences.

Les nouveaux arrivants sont formés et accompagnés sur les éco-gestes et les bonnes pratiques développées en interne. Plusieurs sessions sont organisées durant l'année. L'agent en charge d'animer la démarche a fait le bilan sur 10 ans de la politique éco-exemplaire du SIEEEN :

- En moyenne, réduction de 1,6 % par an de la consommation d'énergie depuis 2010 alors que le nombre d'agents et la superficie des locaux augmentent.
- Réduction de 6 % par an en moyenne des émissions de CO₂ depuis 2010.
- 14 052 kg de papiers commandés par le SIEEEN, entre 2012 et 2020.
- 13 655 kg de papiers administratifs collectés par l'ANAR et recyclés (97 %).
4 884 kg de papiers collectés en 2015 grâce au tri important lors des déménagements des services.
- Baisse de 28 % des impressions sur la période 2015-2019.



LA SOBRIÉTÉ/PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

La vulnérabilité énergétique demeure inquiétante en Nièvre. 23 % des ménages nivernais subissent la précarité énergétique. La situation ne peut que s'aggraver avec l'augmentation régulière du prix de l'énergie et la hausse des consommations liées aux conditions climatiques estivales de ces dernières années. Le SIEEEN a fait de la lutte contre la précarité énergétique un enjeu majeur. Il abonde plusieurs dispositifs à hauteur de 100 000 €, en faveur des ménages en précarité (fonds petits travaux FNAME, Fonds Solidarité Logement et fonds d'avance Procivis SACICAP). Les partenaires ont alloué 491 000 € (70 000 € du SIEEEN), en 2020. Depuis le début du programme, 1 644 700 € d'avances ont été accordées au total, hors contribution de Procivis SACICAP qui réalise l'ingénierie financière. 145 projets ont pu être réalisés grâce à l'aide de trésorerie.

En 2020, même si le début de l'année avait été marqué par un grand nombre de visites, celles-ci n'ont pu se poursuivre eu égard à la crise sanitaire. Pour renforcer le suivi des ménages, des visites post travaux sont effectuées afin d'apprécier l'impact des mesures prises. 3 animations ont été réalisées avec le support du SIEEEN « Le parcours de l'énergie ».

Désormais, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est mis en place dans le cadre du suivi des ménages et l'utilisation des informations récoltées.

Le FNAME en 2020, c'est :

72

contacts

39

visites

10

commissions en présentiel et en visioconférence



69

projets examinés avec pour la première fois 54 % des demandes issues de locataires

32

kits d'énergies distribués et 12 nouveaux ménages en suivi consommation réalisés par l'ambassadrice du SIEEEN

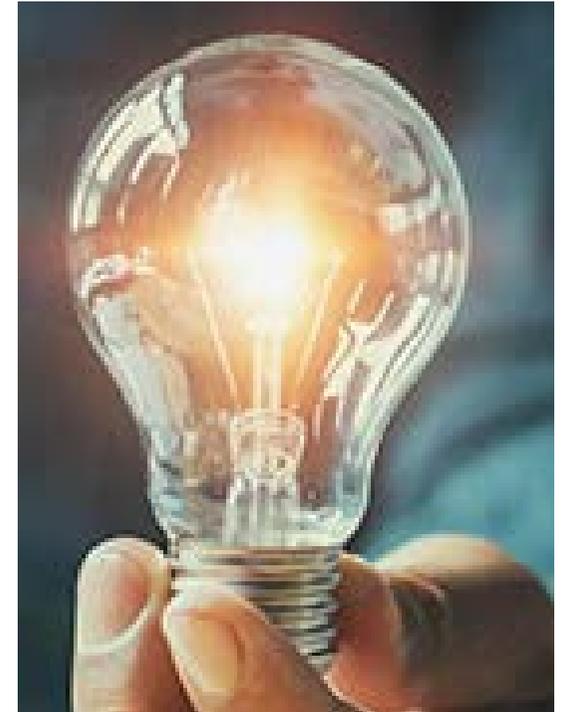
Le SIEEEN met à la disposition de l'ALEC son ambassadrice de l'énergie. Celle-ci a réalisé, en 2020, des pré-diagnostic par téléphone en prévision d'un déplacement ultérieur. Les visites ont repris, à l'automne, dans le respect d'un protocole sanitaire strict. La tendance demeure la même en Nièvre avec un parc important de logements vétustes, des ménages aux faibles ressources qui subissent la hausse des prix des énergies.

De nombreux locataires sollicitent un accompagnement afin de faire des économies d'énergies et financières.

Depuis 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). En France, près de 5,7 millions de foyers sont éligibles à ce dispositif dédié au paiement des factures d'énergies. En 2020, 21 329 chèques énergie ont été envoyés, en avril, aux ménages nivernais bénéficiaires. 77,5 % ont été utilisés (16 530) contre 74,5 % en 2019. Le seuil d'éligibilité représentait un revenu fiscal annuel de 10 700 €.

Le montant attribué est calculé en fonction du nombre de personnes (unités de consommation) qui composent le ménage. Ainsi, l'aide variait de 48 € à 277 €, soit un montant moyen estimé de 200 €.

Le Syndicat a réalisé une campagne de communication et de sensibilisation sur le chèque énergie afin que celui-ci soit utilisé effectivement par les bénéficiaires.



DES TARIFS STABILISÉS PLUS ATTRACTIFS POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Regroupant les 8 syndicats de la Région Bourgogne Franche-Comté, le Groupement de commandes pour l'achat d'énergies permet de pallier la fin des tarifs réglementés. Sa stratégie est pensée pour sécuriser et optimiser l'achat d'énergies pour ses adhérents. Face à l'importance grandissante du Groupement et soucieux d'améliorer la qualité de service apporté aux collectivités, le 1^{er} janvier 2020, le SIEEEN a créé un service dédié à l'achat et à la vente d'énergies : le service AVE.

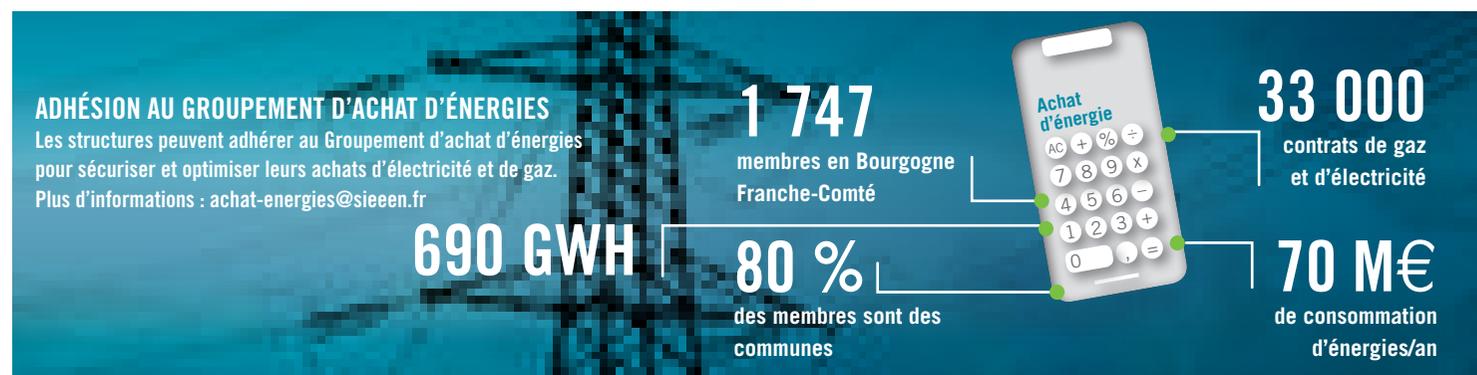
En réponse à la forte volatilité des marchés de l'énergie, le Groupement d'achat met en œuvre une stratégie d'achat performante en s'appuyant sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir ainsi du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit. En adhérant au Groupement, dont le SIEEEN assure la mission de coordonnateur régional, les structures peuvent sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser leurs conditions tarifaires. Il permet à ses membres de soutenir les obligations de mise en concurrence des contrats, d'en confier les procédures de mise en concurrence, de mutualiser les achats pour bénéficier d'une meilleure attractivité auprès des fournisseurs, d'imposer à ces derniers un cahier des charges et de ne plus subir les conditions générales de vente. Les adhérents bénéficient également de l'expertise et des compétences relatives au marché de l'énergie acquises par leur syndicat départemental : accès à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine ; système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures) et accompagnement personnalisé.

Grâce à l'optimisation de ses prises de position, le Groupement a fait profiter à ses membres de prix maîtrisés. Ces derniers ont évité, ainsi, de dépenser 47 M€, qu'ils pourront investir dans des projets de maîtrise de la demande d'énergie. Les collectivités nivernaises souhaitant bénéficier de tarifs stabilisés -inférieurs en moyenne, ces dernières années, de 14 % sur la facture par rapport aux tarifs réglementés de vente d'électricité et 25 % pour le gaz naturel- peuvent rejoindre le Groupement.

Suite à la promulgation de la loi Énergie-Climat, le 8 novembre 2019, de

nouveaux contrats ont dû être mis en concurrence. Le Groupement a accompagné les structures impactées et procédé à une nouvelle mise en concurrence des fournisseurs d'énergies. Les marchés ont été attribués à Gaz de Bordeaux, Total, Direct Énergie et Plum, qui complètent le panel des fournisseurs avec EDF, Engie et SAVE. Grâce aux clauses de garantie d'origine négociées, les membres du Groupement ont eu accès, sans surcoût, à de l'énergie 100 % biométhane, en 2020, pour les sites à relève mensuelle.

En Nièvre, le nouveau service Achat Vente d'Énergies du SIEEEN a conclu un contrat de vente d'énergie pour la centrale photovoltaïque (ombrières) du circuit de Nevers Magny-Cours, en 2020.

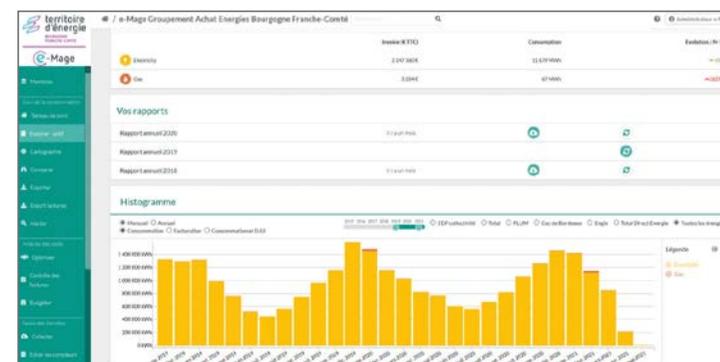


DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL DE MANAGEMENT DE L'ACHAT GROUPE D'ÉNERGIES, E-MAGE



En 2020, l'outil de management de l'achat groupé d'énergies, e-Mage, a été déployé. Il permet le contrôle automatique des factures et l'optimisation des conditions tarifaires et la récupération des données contractuelles à jour, entre autres. Les structures peuvent ainsi maîtriser leurs consommations d'énergies et les dépenses liées ainsi que leur périmètre avec la possibilité d'ajouter et de supprimer des points de comptage. Grâce à l'exploitation des données recueillies, le Groupement peut affiner ses analyses, optimiser les contrats

des adhérents en limitant les dérives. En Nièvre, la dépense globale évitée a représenté un montant de 250 000 € en 2020.



UNE EXPERTISE PUBLIQUE VOUÉE À L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le développement des réseaux d'électricité est la mission historique du SIEEEN. Il assure la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie des communes rurales de la Nièvre. Il se charge ainsi des opérations de renforcements, de raccordements, d'extensions et de dissimulations des réseaux.

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. Avec le confinement instauré de mars à mai, le programme des opérations planifiées a subi un retard de 4 mois. Le Syndicat a perdu un semestre d'activité suite aux problèmes de fournitures engendrés par la mise en place d'un protocole spécifique, à partir de mai, ainsi que par les élections municipales qui ont retardé le démarrage des interventions. Les 59 chantiers non-réalisés en 2019 ont dû être reportés, la coordination des entreprises sur le terrain ayant été rendue impossible. Au total, sur 213 opérations programmées sur 2020, seules 58 ont été mises en service. 6 000 000 € de travaux restaient à faire au 31 décembre.

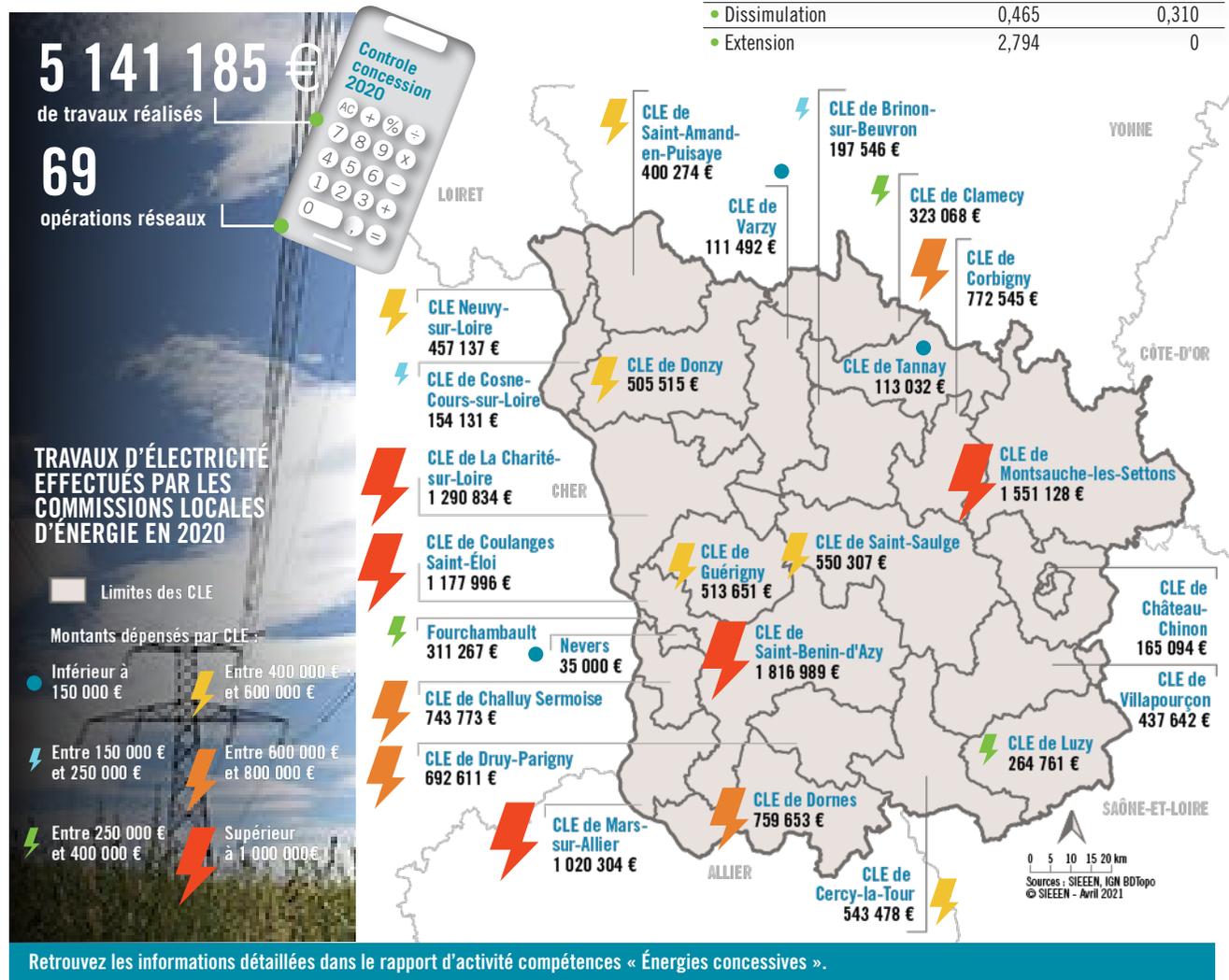
Lors de la reprise des activités en présentiel, le SIEEEN a décidé de prioriser les réseaux vétustes et les extensions de réseaux. De nouvelles procédures ont été mises en place pour sécuriser les interventions des entreprises sur les chantiers. Grâce à la solidarité réciproque, de nombreuses opérations ont pu être mises en service. Malgré les 4 mois de retard, le Syndicat a engagé 9 200 000 € de dépenses afin de soutenir ses entreprises.

Lors de l'inventaire 2019, Enedis avait validé le programme des travaux 2020 à réaliser sur la concession Nièvre. Mais, le SIEEEN a constaté, par la suite, que 30 opérations de renforcements avaient disparu du programme de la commission de travaux. Le concessionnaire a finalement accepté de reprendre l'ensemble de ces dossiers dans l'inventaire de l'électrification rurale.

En 2020, un nouveau directeur a été nommé chez Enedis. Les tensions grandissantes ont incité le président du SIEEEN à adresser un courrier officiel au directeur régional afin d'évoquer la concession. Ce courrier étant resté sans réponse, en 2020, le Syndicat a décidé de suspendre les relations avec son concessionnaire.

RÉALISATIONS SIEEEN 2020

Types d'opérations	Pose (en km)	Dépose (en km)
• Renforcement	3,174	2,850
• Sécurisation d'ouvrages	10,190	9,100
• Dissimulation	0,465	0,310
• Extension	2,794	0



LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE 2020

Autorité concédante, en Nièvre, le SIEEEN assure, dans ce cadre, un contrôle sur l'entretien et les investissements sur les réseaux d'électricité départementaux, vérifie les données comptables et veille au respect du cahier des charges de la concession.

En 2020, le SIEEEN n'a pas eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur régional d'Enedis. Il a noué des relations, toutefois, avec le nouveau directeur territorial pour la Nièvre. N'ayant reçu que tardivement les données complètes nécessaires au contrôle annuel de la concession, le Syndicat a fait un travail de fond sur ses procédures et la méthodologie du contrôle de concessions. Il a mis en place des outils pour suivre au quotidien les travaux et vérifier qu'ils respectent bien les standards de l'article 11 du cahier des charges de concession. Le SIEEEN a optimisé ses moyens de contrôle (matrice de contrôle, fiches d'audit...). Afin de suivre l'évolution de la concession sur plusieurs années, il s'est doté d'un nouvel outil, accessible à tous via le site Internet du Syndicat : la synthèse de contrôle sur l'état des réseaux.

Un lien vers un formulaire de réclamation a été inséré dans la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN pour permettre aux usagers de signaler tout problème rencontré avec les concessionnaires Enedis et GRDF (coupures, travaux, incidents...).

En juin 2020, suite aux intempéries, Enedis est intervenu pour changer un transformateur sur la

commune de Varennes-Vauzelles. Les substances toxiques (PCB) que contenait ce dernier s'étant déversées sur la route, des analyses de l'eau ont dû être faites pour détecter une éventuelle contamination. Le Syndicat n'a découvert cet incident que le lendemain dans la presse locale.

Il a donc décidé de réaliser un contrôle spécifique sur site. Une liste de recommandations a été établie pour la mise en place d'une procédure spécifique lors d'interventions sur ces transformateurs. Le concessionnaire a fourni au Syndicat la liste des transformateurs sur l'ensemble de la concession contenant du PCB et un planning pour leur remplacement.

Le Syndicat compte effectuer, en outre, un contrôle rigoureux sur la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), prélevée par le fournisseur et reversée à la commune. Cet exercice permettra de vérifier, notamment, si la TCCFE a bien été versée par les fournisseurs recensés et si les montants versés correspondent effectivement à la quantité d'électricité distribuée aux fournisseurs.

CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Après délibération du Comité syndical, le SIEEEN a refusé de valider le CRAC 2019 dénonçant, une nouvelle fois, le manque de transparence de son concessionnaire. Il déplore l'absence permanente de réponses à ses questions ainsi que le contenu, en général, des données fournies, notamment :

- Comme dans le CRAC 2018, Enedis a injecté 250 000 € dans son programme d'investissements sur les réseaux alors que celui-ci doit être de 300 000 € maximum.
- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages et la requalification de cette maintenance lourde en investissement du concessionnaire.
- Le détail des investissements. Enedis continue de comptabiliser dans ses travaux d'investissements les sommes financées par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui a pour effet de gonfler artificiellement le volume de ses investissements.

- Le SIEEEN demande que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits par année avec un tableau comparant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant principalement à celle-ci. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC même si le concessionnaire met à disposition des informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive.

RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE – CONCESSIONNAIRE

Le SIEEEN demeure confronté au manque d'échanges avec Enedis. Les arguments apodictiques du concessionnaire sont contredits par les réalités du terrain. Le nouveau contrat de concession négocié au niveau national par la FNCCR/France Urbaines et Enedis/EDF intègre dans les annexes A et 1 un « espace de respiration local » qui doit être discuté et négocié, en fonction de la situation locale et des spécificités exercées, entre chaque autorité concédante et ses concessionnaires ENEDIS et EDF. En octobre 2019, une réunion de cadrage avec le directeur régional d'Enedis a eu lieu pour évoquer la répartition de la maîtrise d'ouvrage. Cette dernière a été entièrement remise en question par le concessionnaire dans ses documents mis à jour. Le président du SIEEEN a réagi auprès d'Enedis et supprimé toute nouvelle réunion technique. En outre, Enedis a transmis au Syndicat un document rassemblant les deux conventions PDE et Réseaux vétustes sur une base annuelle et non biannuelle comme antérieurement, avec un montant annuel de financement revu drastiquement à la baisse : 250 000 € au lieu de 550 000 € ! La commission de renouvellement du cahier des charges du 22 juin 2020 a autorisé le président du SIEEEN à faire une contre-proposition afin de maintenir les montants attribués et de refixer une périodicité de deux ans pour cette convention. Par ailleurs, le SIEEEN déplore la position du concessionnaire sur les très nombreuses micro coupures qui finissent par endommager des installations sur des communes nivernaises. Enedis estime, en effet, que la qualité de la distribution n'est pas impactée tout en refusant de communiquer les données sur lesdites micro coupures au Syndicat.

LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Investi du pouvoir concédant, depuis 1946, le SIEEEN a confié à son concessionnaire, GRDF, la mission de distribution publique de gaz aux communes qui lui ont transféré la compétence. Chaque année, le Syndicat effectue des contrôles pour s'assurer de la sécurité et de la modernisation des réseaux, faire le suivi de l'inventaire patrimonial technique et financier et apprécier la qualité de l'énergie fournie aux 23 445 abonnés.

Le contrôle sur la sécurité des ouvrages, sur la période 2017-2019, a fait ressortir des lacunes sur la connaissance du réseau du concessionnaire, la programmation des visites d'ouvrages, le maintien des patrouilles dans les communes desservies et la hausse des incidents. GRDF s'appuie sur des textes de loi pour refuser certaines obligations. Or, ces manquements constituent un risque élevé pour la sécurité des biens et des personnes. Le SIEEEN a constaté, en outre, que GRDF n'assurait plus les réunions avec le SDIS 58 et ne dispensait plus à ce dernier de formation annuelle, depuis 2016, comme l'impose l'article 9 de la convention entre les deux partis. Les recommandations ont été faites au concessionnaire pour qu'il se mette en conformité. Le Syndicat a demandé également que le délai d'interruption des flux gazeux soit détaillé, comme indiqué dans le cahier des charges de concessions, suite à sa hausse importante en 2019 : 89 minutes.

Le SIEEEN a fait, en outre, un contrôle sur la Redevance à l'occupation du domaine public (RODP) sur la distribution de gaz. La RODP est calculée sur le mètre de canalisation traversant les communes. Le concessionnaire utilise un coefficient, entre 55 % et 80 %, sur la longueur des canalisations de distribution. En effet, il considère que l'autre partie se trouve sur les voiries départementales et non communales, et doit être prise en compte dans la RODP à reverser au Conseil départemental. Ce coefficient est appliqué de façon régionale et ne prend pas en compte la réalité des communes de la Nièvre qui ne possèdent pas, en grande quantité, de voiries départementales. Ni le Syndicat ni la FNCCR n'a été informé officiellement de la mise en place de ce coefficient sur la Région Bourgogne Franche-Comté, comme l'affirme le concessionnaire. C'est pourquoi certaines

communes ne touchent pas autant de redevance qu'elles le devraient à l'avantage du département. Le Syndicat s'est rapproché du Conseil départemental pour vérifier si ce dernier recevait bien les 20 % de redevance non-pris en compte par GRDF. Depuis 2016, le département n'a pas établi de demandes pour toucher la RODP départementale. Le SIEEEN a donc apporté son aide dans le calcul et le paiement de ces 5 années de redevance. Le Syndicat compte contacter les communes les plus impactées, en 2021, afin de recalculer la longueur des voiries communales et départementales avec l'aide des responsables des services techniques. Les collectivités desservies en gaz naturel peuvent se mettre en relation avec le Syndicat pour recalculer leur linéaire de réseau de gaz et vérifier si le montant de leur RODP est exact.

41 des 59 communes desservies en gaz naturel ont transféré leur compétence « Gaz » au SIEEEN. La concession comptait, en 2020, 23 445 abonnés, alimentés par 646,27 km de réseau de gaz naturel. Aucun projet de délégation de service public n'a abouti, cette année, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes -Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire- sont desservies en gaz propane, aujourd'hui.

CHÈQUE ÉNERGIE : LE DISPOSITIF RECONDUIT EN 2020

Le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). En 2020, le plafond de revenu fiscal de référence a été porté à 10 700 € par an. Les aides accordées varient désormais de 48 € à 277 €, selon la composition du ménage.

Le montant moyen du chèque énergie est estimé à 200 €.

Les modalités d'application du dispositif ont été assouplies : possibilité de pré-affecter l'attestation reçue avec le chèque énergie pour l'application des droits protecteurs complémentaires auprès des fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel ; éligibilité des ménages ayant un abonnement à l'électricité ou au gaz pour des besoins professionnels et non-professionnels ; ouverture du dispositif aux habitants des résidences sociales non-assujetties à la taxe d'habitation ; possibilité pour les personnes accédant à un logement assujetti à la taxe d'habitation après le 1^{er} janvier de l'année d'imposition de faire une réclamation à l'ASP avant le 31 mai pour devenir bénéficiaires.

Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT POUR FAIRE DE LA NIÈVRE UN SMART TERRITOIRE

Les collectivités consacrent 41 % de leur facture d'électricité à l'éclairage public. Pour accélérer la transition énergétique, en Nièvre, le SIEEEN met en œuvre une stratégie lumière axée sur le déploiement d'un réseau d'éclairage public intelligent à l'échelle départementale et l'optimisation des consommations énergétiques qui en découle.

En 2020, 295 communes, 4 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental de la Nièvre avaient transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN. Le Syndicat initie une démarche globale pour aider les collectivités à réussir leur transition énergétique et mieux maîtriser leur demande d'énergie. Il réalise, en amont, des diagnostics exhaustifs du patrimoine des collectivités et élabore des schémas directeurs d'éclairage public en explorant les problématiques économiques, environnementales et sociales. Cette approche permet d'optimiser les investissements, de gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant d'au moins 50 % la facture énergétique, de valoriser le patrimoine, de valoriser et sécuriser le patrimoine par la lumière, de renforcer l'identité nocturne des collectivités et de garantir un meilleur contrôle ainsi qu'un recyclage des équipements.

Les collectivités disposent ainsi de réponses en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socioéconomique et technique.

Elles peuvent prioriser plus facilement les investissements à moyen et long termes et les mettre en cohérence avec les exigences réglementaires et environnementales.

Le transfert de compétence « Éclairage public » inclut la fourniture d'énergie. Ce service complémentaire garantit aux collectivités nivernaises les tarifs les plus avantageux. En 2020, le Syndicat gère un portefeuille de 3 500 contrats soit 1 800 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 11,2 GWh. Les communes en transfert de compétence ont un accès libre et gratuit à l'outil de management de l'achat groupé d'énergies, e-mage, déployé par le Groupement d'achat d'énergies régional, en 2020. Via e-mage, les collectivités nivernaises ont un accès global aux factures réglées par le Syndicat aux fournisseurs d'énergies. Membre de son propre groupement, le SIEEEN a pu éviter une dépense de 120 000 € pour les collectivités en transfert de compétence. Le contrôle de 21 000 factures a permis d'éviter une dépense de 102 000 €, en 2020.

Par ailleurs, 74 % du parc d'éclairage public sont équipés désormais de compteurs Linky. Grâce à la signature de la convention « Mon éclairage public » avec Enedis, le SIEEEN peut récupérer les alertes de consommation en cas de dérives de puissance. Ces données sont analysées pour améliorer la qualité du réseau d'éclairage public et anticiper la maintenance. Une phase de test du dispositif sera effectuée au premier semestre 2021 avant son déploiement sur l'ensemble du périmètre. Grâce à l'installation des compteurs communicants Linky, le SIEEEN va enrichir ses bases de données sur les consommations d'énergie des collectivités. Leur exploitation a démarré et a permis d'éviter une dépense de 32 000 € suite aux optimisations de puissance de 430 contrats.

LA NIÈVRE, DÉPARTEMENT PILOTE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE LED CONNECTÉ

La Nièvre est le premier département français à avoir opté pour la technologie LED connecté dans le cadre de la modernisation de son parc d'éclairage public. Fin 2020, 8 000 luminaires connectés étaient en fonctionnement sur 116 communes dont une 100 % connectée. Cette technologie offre de multiples avantages : meilleur service

après des collectivités, durée de vie plus longue (jusqu'à 80 000 h) ; consommation nettement inférieure aux solutions classiques à minima 50 % ; possibilité de couplage avec des systèmes d'éclairage intelligents tels que les détecteurs de présence ; et fréquence de maintenance réduite. Cette solution permet de travailler sur des réseaux intelligents qui fournissent, en temps réel, des informations sur les tensions et les intensités du courant électrique.

Grâce à cette technologie, le SIEEEN est en mesure de mettre en œuvre la télégestion à l'échelle départementale, d'intervenir sur divers scénarii (programmation, gradation, abaissement de puissance, détection de pannes...) et de connaître l'état des luminaires en temps réel. En 2020, les agents du SCEEP, service technique du Syndicat, se sont formés sur le matériel, les diagnostics de pannes, le remplacement des éléments détecteurs, les paramétrages et les remises en service. En fin d'année, a été mis en service le logiciel de télégestion City Touch, solution dédiée à l'éclairage public qui offre, notamment, la possibilité d'avoir des progressions sur 3 mois sur l'énergie et les consommations. Plus de 8 000 luminaires sont déjà supervisés en Nièvre. Dès 2021, les tablettes tactiles embarquées des agents du SCEEP seront équipées de l'application Interact City.

Le développement de la télégestion permettra, demain, d'utiliser le réseau d'éclairage public comme support pour alimenter en énergie, les panneaux publicitaires, les radars pédagogiques ou les caméras de surveillance tout en réduisant les abonnements d'électricité des collectivités. Des capteurs spécifiques pourront être associés à ces luminaires selon les besoins pour faciliter la mise en place des espaces de vie intelligents. Le déploiement de la télégestion nécessitera, à moyen terme, une évolution de la méthodologie du travail au service Électricité et au SCEEP.

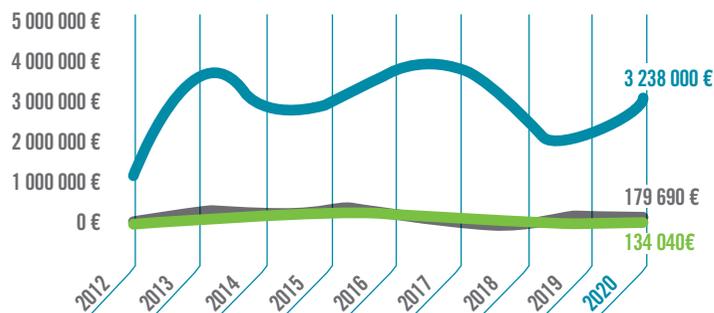


Fort de l'expérience acquise depuis 2016, le SIEEEN a décidé de poursuivre son programme de modernisation de l'éclairage public en apportant aux collectivités adhérentes des solutions innovantes, adaptées à chaque territoire. Un dossier dédié à l'éclairage public a bénéficié d'une subvention du Fonds de solidarité à l'investissement local (FSIL) dans le cadre du Plan de relance dans les limites d'une première tranche. Celui-ci porte sur le remplacement de 1 722 luminaires sur les communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Marzy, Cercy-la-Tour et Saint-Révérien. Un relevé point par point a été fait ainsi qu'un diagnostic, en 2020. Pour optimiser au maximum cette opération d'envergure, le service Electricité a lancé un appel d'offres pour la fourniture de luminaires connectés. D'un montant de 1 258 335 €, cette opération sera financée à hauteur de 50 % par le SIEEEN, complétée par un apport de 20 % des communes et d'une subvention de 30 % de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL plan de relance).

Les communes pourront réaliser une économie de minimum 50 % sur leurs consommations d'énergies hors abaissement de puissance.

En 2020, le service Électricité a présenté 30 diagnostics aux communes portant sur la rénovation de leurs parcs d'éclairage public ; plusieurs d'entre elles ont, d'ores et déjà, donné suite et ces travaux seront réalisés courant 2021. Le SIEEEN a bouclé, également, le diagnostic point par point sur la commune de Decize où seront remplacés 1 200 luminaires.

TRAVAUX NEUFS ILLUMINATIONS ARCHITECTURALES OU SPORTIVES CANDÉLABRES ACCIDENTÉS



UN SERVICE D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EFFICIENT POUR OPTIMISER LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SIEEEN a fait le choix d'un service d'entretien et de maintenance de l'éclairage public intégré. Installé à Saint-Benin-d'Azy, le Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (SCEEP), planifie et assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Il définit son programme d'interventions à l'année en concertation avec celles-ci et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions incluent notamment :

- Les dépannages curatifs des lampes et des appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- L'entretien des radars pédagogiques.
- La maintenance et le dépannage de premier niveau des 36 bornes de charge pour les véhicules électriques, en astreinte (24 h sur 7 jours).

Le SCEEP participe pleinement à l'optimisation de la stratégie lumière du SIEEEN en assurant une veille technologique. Celle-ci permet de soutenir l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions innovantes sur le territoire. Des essais sont en cours, par exemple, sur des détecteurs de présence et le maintien de l'éclairage comme le souhaitent certaines communes. En 2020, le SCEEP a procédé au remplacement de 6 anciens récepteurs centralisés EPAR par des systèmes centralisés Xylos dotés des commandes centralisées Rx400. Grâce à ces solutions, le SIEEEN peut faire des programmations de l'éclairage public à distance. En outre, si l'émetteur subit une panne, le récepteur bascule en mode horloge. Ces organes de commandes plus performants génèrent des économies d'énergie pour les communes (5 %) et leur permettent de bénéficier d'une réduction de 50 % de leur forfait annuel d'entretien.

Pour le SIEEEN, le bénéfice est essentiellement du temps gagné. Celui-ci est réinvesti dans l'entretien et la maintenance préventive des équipements ainsi que dans le dépannage de premier niveau des bornes de charge. Le Syndicat a estimé, par ailleurs, que la modernisation de l'éclairage public réduisait ses déplacements de 100 000 km par an.

URGENCES ET DÉPANNAGES : 31 ASTREINTES EN 2020

Un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence en 24 h sur 7 j pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine. Seul le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut, cependant, solliciter l'intervention du service d'astreinte.

ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017-2020

Années	2017	2018	2019	2020
• Cellules et horloges traditionnelles	387	390	72	358
• Horloges astronomiques	2 926	3 112	2 947	3 104
• Récepteurs à commandes centralisées	207	148	207	207
• Pilotages d'éclairages		186	-	-
• Relais		82	82	82
TOTAL	3 520	3 918	3 308	3 876



RÉPARTITION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN NIÈVRE EN 2020

• LED	10 423
• Lampes fluorescentes	3 352
• Lampes sodium	38 279
• Lampes iodure métallique <400 W	3 110
• Lampes iodure métallique >400 W	626

MONTANT DES TRAVAUX PAR TYPE D'OPÉRATION



3 308 937 € 342 122 €

55 284
foyers entretenus

3 335
interventions

89
chantiers
réceptionnés

111
programmations
de l'éclairage public
sur demande des communes

1 400
luminaires déposés

25
carrefours à feux
51
radars pédagogiques entretenus

1 400
foyers rénovés
(luminaires
et foyers au sol)

36
bornes de charge entretenues,
15 interventions

110 KM
de réseaux construits

4 205 220 €
de travaux TTC
réalisés en 2019

Cercy-la-Tour

UN NOUVEAU PRESTATAIRE RETENU POUR LA GESTION DES BORNES DE CHARGE

Le marché de 5 ans pour la gestion des bornes de charge opérationnelles, en Nièvre, depuis 2018, a été renouvelé en 2020. Pour harmoniser et optimiser le service rendu à l'utilisateur, les syndicats d'énergie de la Région Bourgogne Franche-Comté (hors Jura) ont créé un groupement de commandes afin de retenir la meilleure offre pour l'ensemble de la Région. La société Citeos, du groupe Vinci Énergies, a été retenue.

Après la notification du marché, courant juillet 2020, un important travail administratif a été réalisé jusqu'à fin septembre pour permettre la bascule des bornes chez Citeos sans interruption du service. Le prestataire est intervenu du 1^{er} au 10 novembre et a procédé à l'intégration de son logiciel. Ce dernier est déployé sur les 7 départements de la Région Bourgogne Franche-Comté du groupement de commandes. Grâce à cette approche, les conducteurs de véhicules électriques disposent d'un service harmonisé à l'échelle régionale et d'un accès simplifié et optimisé au réseau des bornes.

La principale mission de Citeos porte sur la qualité du service à l'utilisateur qui inclut une assistance pour tout problème rencontré. Un numéro de téléphone et un mail sont ainsi réservés aux signalements de pannes et dysfonctionnements. Le prestataire est également chargé de la gestion des commandes et l'expédition des badges aux conducteurs. Il assure les maintenances préventives et correctives via une entreprise spécialisée. La maintenance de premier niveau est confiée au SCEEP. Un outil de suivi en temps réel va permettre de faire le bilan du réseau de bornes. L'objectif est de garantir un taux de disponibilité des bornes de 98 % sur l'ensemble du territoire. Le contrat du prestataire comprend, en outre, la gestion monétaire des installations : tarification, mode de paiement et gestion des flux financiers.

<https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com>



UTILISATIONS ENVISAGÉE EN JUILLET 2021

Le SIEEEN a conduit, en 2020, une nouvelle étude sur la tarification des bornes. Il a acquis une expérience suffisante et peut mieux apprécier les répercussions financières à plus long terme. L'ambition est de proposer une recharge à un tarif attractif inférieur à un plein traditionnel pour être en mesure de fidéliser les usagers tout en couvrant une partie des coûts d'exploitation. Des échanges sont en cours avec les autres syndicats régionaux afin de mettre en cohérence les modèles économiques des différents territoires. Fin décembre 2020, le Comité syndical a confirmé la gratuité de l'utilisation des bornes de charge jusqu'en juillet 2021. Il appartiendra à la commission paritaire d'acter la mise en place de la tarification, en juin 2021.

En 2020, 457 utilisateurs (235 en 2019) étaient recensés avec au total 8 840 charges (5 900 en 2019) pour 103 377 h de temps de charges (20 985 h en 2019) et 124 178 kWh consommées (73 700 kWh en 2019).

DÉMARRAGE DE LA SECONDE PHASE DE DÉPLOIEMENT

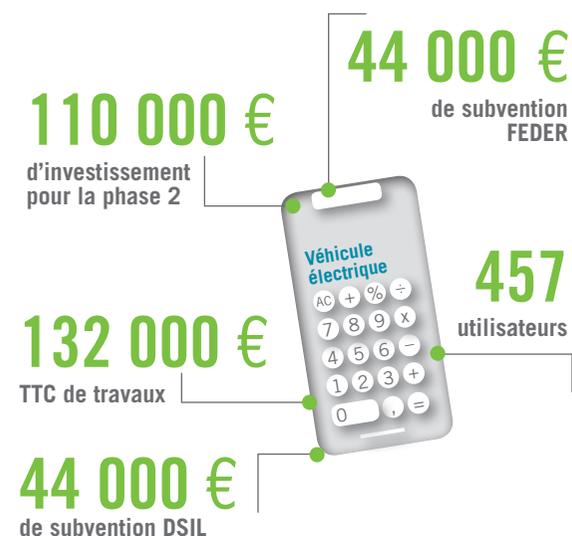
En 2020, le SIEEEN a démarré la seconde phase de déploiement, qui prévoit l'installation de 11 bornes supplémentaires sur le territoire. Cette opération bénéficie d'un financement du Plan de relance à hauteur de 44 000 €, soit 40 % du montant total de 110 000 €.

Pour apporter un service plus performant aux usagers, le SIEEEN souhaite disposer, en 2021, d'une prise pour 2 000 habitants contre 3 000 aujourd'hui et réduire le temps de charge. La qualité de ce service dépend évidemment du déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire. 60 % de la Nièvre ne sont pas correctement couverts.

Le Syndicat a donc rejoint le groupe de travail sur la téléphonie mobile de la Préfecture pour enrichir les réflexions et les propositions d'amélioration du réseau.



Le Syndicat s'est doté, par ailleurs, de 8 prises pour sa flotte de véhicules, installées au garage Labour (27 000 €).



POSITIONNEMENT DES BORNES DE CHARGE POUR 2020



UNE DÉMARCHE GLOBALE ET OPTIMISÉE DÉDIÉE À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le secteur du bâtiment consomme 44 % de l'énergie en France et émet, chaque année, plus de 123 millions de tonnes de CO₂. L'amélioration des performances énergétiques est, aujourd'hui, un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Afin d'aider les collectivités nivernaises à réussir leur transition énergétique, le SIEEEN a confié à son service Patrimoine et Énergies la définition et la mise en œuvre d'une démarche globale de gestion patrimoniale.

Le service Patrimoine et Énergies met à disposition des collectivités une ingénierie pluridisciplinaire constituée d'un panel de compétences qui couvre les opérations liées au bâti : architecture, conseil en énergie partagé, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination SPS et réalisation de centrales de production d'énergies renouvelables. Fort de ces différentes expertises, le SIEEEN propose un accompagnement sur-mesure aux collectivités, quel que soit leur projet : réhabilitation, mise aux normes, valorisation et préservation de leur patrimoine. Celles-ci peuvent avoir une connaissance approfondie de leurs bâtiments, assurer leur suivi technique et optimiser leur gestion à moyen et long termes.

Pour offrir un service performant aux collectivités, le Syndicat a rationalisé sa démarche : il a divisé le territoire en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération et d'un conseiller en énergie partagé (CEP).

Grâce à cette approche, le SIEEEN peut combiner diagnostic énergétique et bilan architectural afin que les collectivités puissent disposer d'outils d'aides à la décision personnalisés. Ceux-ci présentent les volets techniques et financiers des travaux à réaliser. Elles peuvent prioriser ainsi leurs investissements et optimiser la gestion de leur patrimoine. Ces démarches comprennent une analyse de l'état général des bâtiments ; un diagnostic complet du bâti ; un programme de travaux ; un plan pluriannuel d'investissements qui précise la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives dans le temps ; un suivi des performances énergétiques ainsi qu'une mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités peuvent adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie (MDE et conseil en énergie partagé » pour bénéficier de la démarche du SIEEEN ainsi que de tarifs préférentiels, grâce à une subvention syndicale de 40 % et un soutien de l'Ademe. La cotisation annuelle s'élève à :

- 0,60 €/habitant pour les collectivités ayant déjà réalisé un pré-diagnostic de leur patrimoine public.
- 0,85 €/habitant pour les collectivités n'ayant réalisé aucun pré-diagnostic.
- La cotisation annuelle est plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 7 000 habitants.
- Pour les communautés de communes, prise en compte de 10 % de la population des communes de leur territoire.
- Si le territoire est couvert à 100 % : -0,10 €/habitant.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE COMPLÈTE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS NIVERNAISES

Le SIEEEN confie au tandem chargé d'opération et conseiller en énergie partagé (CEP) l'accompagnement des collectivités dans leurs programmes de rénovation de leur parc bâti ainsi qu'une aide à l'intégration des volets réglementaires et environnementaux. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète : conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, accompagnement de projets ; instrumentation des bâtiments (caméra thermique, enregistreur CO₂, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...) ; maîtrise d'œuvre, information et sensibilisation des élus (club des référents énergie, outil informatique



Maison du peuple, Fourchambault

de gestion énergétique Vertuoz...). La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements soumis à la réglementation est intégrée, désormais, au service CEP pour aider les collectivités à soutenir cette obligation. Au total, depuis 2019, 36 établissements ont fait l'objet d'une évaluation de leurs systèmes d'aération.

En 2020, la communauté de communes Sud Nivernais, qui élabore son Plan climat air-énergie territorial (PCAET), a transféré au SIEEEN la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé ». Le Syndicat accompagne ainsi 96 communes de moins de 10 000 habitants et 5 communautés de communes dans cette mission. 102 communes et 5 EPCI (26 nouvelles communes et 1 EPCI adhérents en 2020) sont en transfert de compétence « Conseil en énergie partagé » (102 736 habitants) ; 19 communes et 1 EPCI sont sous l'ancienne convention AEG (6 530 habitants). Depuis sa création, la mission CEP a permis de faire le diagnostic énergétique de 965 bâtiments, soit une surface totale de 457 695 m². Près de 1 000 audits énergétiques ont été réalisés, ils ont donné lieu à 5 409 préconisations de travaux sur le bâti, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation, le refroidissement et divers équipements. Sur la base des connaissances relevées à travers la mission de CEP, 1 290 000 € HT ont été investis en travaux, en 2020. Environ 40 M€ de travaux restent à réaliser.

Les CEP ont traité une part importante de leur charge administrative. Les données de consommation 2019 des collectivités ont été mises

à jour dans le logiciel de suivi énergétique. 34 bilans énergétiques ont été produits pour les communes adhérentes engagées depuis plusieurs années dans l'amélioration énergétique globale de leur patrimoine bâti.

Par ailleurs, en juin, un marché a été lancé pour le renouvellement de la campagne de prestation d'études énergétiques des bâtiments publics. Divisé en 5 lots, ce marché de 4 ans évalué à 500 000 €, inclut des études de faisabilité pour l'intégration des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, pompe à chaleur géothermique). Les audits énergétiques, calculs thermiques réglementaires, simulations thermiques dynamiques vont permettre de proposer aux collectivités une boîte à outils complète afin de les aider à mieux appréhender l'amélioration énergétique de leur patrimoine.

En septembre 2020, un important chantier pour la réalisation d'audits énergétiques a donc démarré sur une trentaine de collectivités nouvellement adhérentes à la compétence CEP, notamment des communes de la communauté de communes Sud Nivernais, engagées dans la réalisation de leur PCAET.

APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE HAUTE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Inscrite comme enjeu majeur dans la loi sur la transition énergétique, l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments est, aujourd'hui, une priorité nationale. Ce chantier implique des investissements importants dans la durée. Pour aider les collectivités nivernaises techniquement et financièrement à atteindre les objectifs réglementaires ambitieux, le SIEEEN lance des appels à projets, depuis 2015. Ce dispositif est éligible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » ainsi qu'à celles ayant une convention en cours avec le Syndicat dans le cadre de la mission d'« Audit Énergétique Global » et à jour de leur suivi énergétique. Il permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien financier non-négligeable, d'un accompagnement technique et d'un suivi complet dans leurs projets de rénovation globale visant la performance énergétique.

Par l'aide financière supplémentaire qu'il apporte, le dispositif du SIEEEN facilite l'émergence de nouveaux projets. En associant le

Syndicat dès les phases amont, les choix de conception initiaux peuvent être optimisés. Compte tenu du bilan très positif, le Comité syndical a décidé de reconduire ce dispositif sur une période de 3 ans (2020-2022) en lui allouant un budget annuel de 400 000 €. Le règlement a été amendé pour éviter certaines dérives. Outre les critères de performances énergétiques globaux et les taux de subvention accordés par le Syndicat (subvention maximale de 50 000 € pour la réhabilitation d'un bâtiment de type ERP, niveau BBC Effinergie Rénovation CEP ≤ C réf. -40 % et de 25 000 € pour la réhabilitation de logements locatifs communaux niveau BBC-Effinergie Rénovation CEP ≤ 104 kWep/m².an avant pondération altimétrique), de nouvelles prescriptions techniques sont à respecter : réalisation d'une étude comparative des solutions de chauffage en phase de conception, obligation d'un contrôle avec mesures des débits de ventilation lors de la mise en service des installations et recours à une VMC double flux pour les crèches et les écoles entre autres.

En 2020, le jury s'est réuni lors de deux sessions pour évaluer les projets des collectivités candidates ; 5 dossiers ont été retenus. Depuis son lancement, ce dispositif a permis de soutenir 30 projets de rénovation énergétique, pour un montant total de subventions attribuées par le SIEEEN de 1 130 439 M€. Au total, 11 559 264 M€ ont été investis pour la rénovation énergétique de 10 744 m² de bâtiments. Grâce aux travaux réalisés, les collectivités ont évité de consommer 3,9 GWh d'énergies et de rejeter 471 t de CO₂, chaque année.



Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté lauréat du programme ACTEE





LA VALORISATION DES CEE

Les travaux génèrent des certificats d'économies d'énergies (CEE) qui sont valorisés dans le cadre du dispositif de mutualisation du SIEEEN. Les collectivités disposent ainsi d'une source de financements pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergies. La valorisation représente 4,3 % du montant des travaux liés à la rénovation, 7 % pour un bâtiment tertiaire.

La quatrième période en cours impose un dépôt de 50 GWh cumac par dossier. Les collectivités bénéficient de 70 % du prix de leurs CEE. Le Syndicat conserve les 30 % restants pour la constitution d'un fonds pour la MDE, les frais de dossiers et la gestion administrative. Depuis

2018, les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté présentent un dossier mutualisé de dépôt de CEE. Chacun reste propriétaire de ses CEE et peut optimiser ses dépôts. Ce qui permet au SIEEEN de déposer des dossiers chaque trimestre et de bénéficier des aides de ce dispositif.

En 2020, 14,41 GWh cumac de CEE (6,9 GWh cumac pour le compte des collectivités, 4,26 GWh pour les dossiers d'appels à projets, 3,25 GWh cumac pour l'éclairage public) ont été mis en vente pour un montant de 8,24 €/MWh cumac. 39 718,86 € ont été reversés aux collectivités.

L'ARCHITECTURE ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

3 116 886 € HT de travaux réceptionnés



177 990 € HT de recettes en maîtrise d'œuvre (coordination SPS incluse)

CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2020

Collectivité	Désignation	Montant en € HT
Tracy-sur-Loire	Création du parking de la Maison des Associations	101 924
Colméry	Réfection de la toiture de la mairie	114 281
Saint-Léger-de-Fougeret	Réhabilitation de la salle associative	206 858
Pouilly-sur-Loire	Construction de la cantine scolaire	203 522
SIEEEN	Mise aux normes du quai de Champvert	92 353
SIEEEN	Mise aux normes du quai de Corbigny	284 832
SIEEEN	Aménagement de bureaux, rue de l'Évêché	200 832
Nièvre Énergies	Ombrières photovoltaïques de Magny-Cours	1 912 247
TOTAL en € HT		3 116 886

LE GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES

En 2016, le SIEEEN a proposé la création d'un groupement d'achat pour l'isolation des combles aux collectivités adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » et ayant une convention AEG en cours. Après les différentes phases d'audits, faits en 2019, il est ressorti une surface totale à isoler de 6 000 m² sur 34 bâtiments dans 11 communes. L'opération permettra de valoriser 8,8 GWh cumac.

La consultation des entreprises relative au groupement de travaux pour l'isolation de combles a été lancée en juillet 2020 et a permis de retenir l'entreprise Iso Souffle (Allier) pour la réalisation des travaux. Le SIEEEN a choisi comme isolant la ouate de cellulose, matériau biosourcé issu du recyclage du papier et carton dans une démarche écologique. L'opération représente un montant de 150 000 €. Si la massification garantit la réduction des coûts pour chaque collectivité, l'ambition du Syndicat est d'accélérer la transition énergétique sur le territoire nivernais. D'autres collectivités pourront rejoindre le groupement, lors de la deuxième phase.

Le plan de financement validé par le Bureau syndical prévoit un apport du SIEEEN, complété par le montant obtenu en vente de CEE ainsi que par une subvention DSIL de 80 000 €, octroyée dans le cadre du plan de relance. Le solde (environ 20 %) reste à la charge des différents maîtres d'ouvrage.

COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Depuis 1991, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires. Le service dispose de 2 coordonnateurs SPS habilités aux niveaux 2 et 3. Le SIEEEN répond aux missions de niveaux 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant.

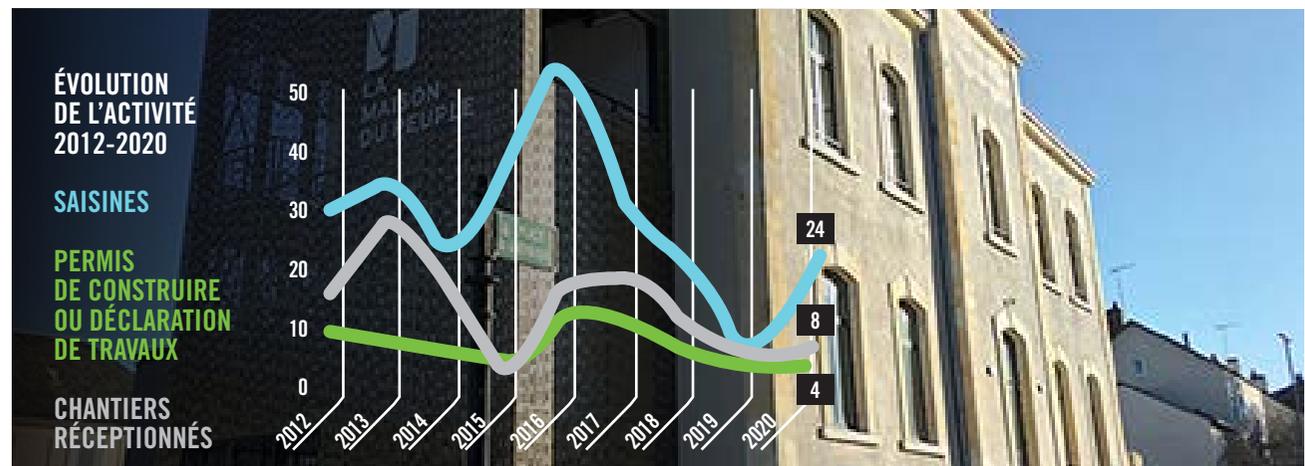
En 2020, la coordination SPS a généré un chiffre d'affaires de 29 455 € HT.

CONSEILS ET ÉTUDES

Sur 27 saisines de service pour des missions d'études, au 31 décembre 2020, 9 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre, 5 étaient en attente de décision, 4 ont été rejetées et 7 sont demeurées sans retour des collectivités.

Au service du développement et de la préservation du patrimoine public depuis 1976, le SIEEEN dispose d'une excellente connaissance des problématiques des collectivités ainsi que d'une expérience réelle

de la conduite des projets. Celles-ci peuvent s'appuyer sur le Syndicat pour réaliser leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil personnalisés aux différentes étapes de la réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent ainsi qu'une aide au montage financier, au maintien des coûts et des délais, entre autres.



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTEE 1

Le SIEEEN et les autres syndicats de Bourgogne Franche-Comté sont lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ACTEE 1 (2019-2021). Le programme 2019-2021 des 8 syndicats de la Région s'axe sur 6 actions : études énergétiques des bâtiments ; groupement d'achats d'isolation des combles ; poste d'économiseur de flux ; postes de gestion de groupements d'achats ; solution de management de l'énergie et outils de suivi des consommations d'énergie (régulation/télégestion). L'objectif est d'abaisser de 50 % les consommations énergétiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. ACTEE permet au SIEEEN de financer 2 postes en interne (1 responsable du Groupement d'achat d'énergies et 1 CEP - économiseur de flux) et d'assurer les audits énergétiques sur la communauté de communes Sud Nivernais.

En 2020, les 8 syndicats du Territoire d'Énergie Bourgogne Franche-Comté ont présenté, de nouveau, un dossier commun pour l'appel à manifestation d'intérêt du programme ACTEE 2, couvrant la période 2021-2023.

SIEEEN CHALEUR, LE PREMIER OPÉRATEUR DE THERMIE PUBLIQUE EN NIÈVRE



La Régie SIEEEN Chaleur a développé 19 chaufferies et réseaux de chaleur sur le territoire nivernais depuis sa création, en 2012. Elle œuvre à la promotion de la filière biomasse en explorant de nouvelles filières telles que les granulés bois et la récupération de l'énergie fatale. Depuis 2019, elle privilégie l'approvisionnement en plaquettes bois en circuit court, contribuant ainsi activement à l'essor de l'économie circulaire en Nièvre.



En 2020, la Régie SIEEEN Chaleur a renforcé son équipe afin d'optimiser son fonctionnement (4,8 équivalents temps plein). Un chargé de mission a été recruté pour animer et gérer le Contrat d'objectif territorial (COT ENR) signé avec l'Ademe, qui vise à soutenir financièrement les projets de production d'énergie thermique.

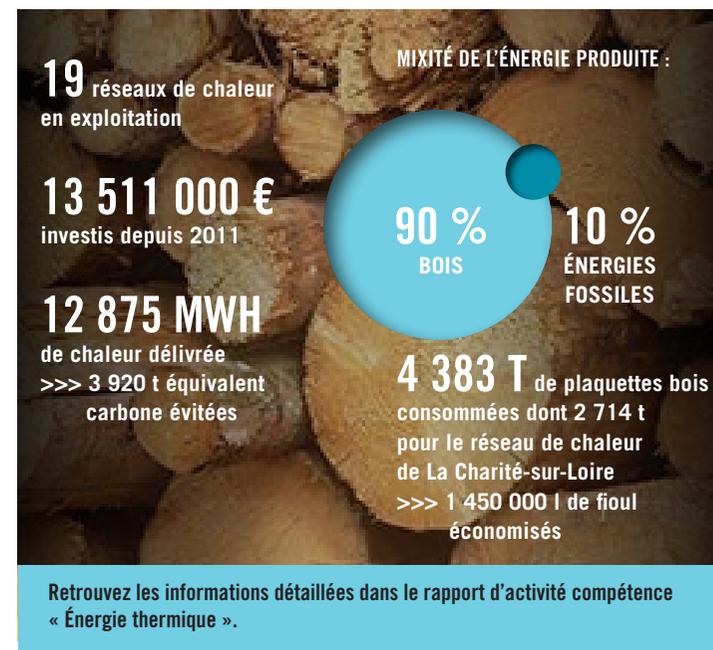
Un responsable d'approvisionnement est chargé de la production de plaquettes bois sur la plate-forme de Château-Chinon et des relations avec les fournisseurs de combustibles. Le suivi global de l'exploitation, la gestion des relations avec les abonnés, les facturations et les contrats d'approvisionnement ainsi que la conduite de la maîtrise d'ouvrage des projets en développement sont assurés par le responsable technique. Le volet administratif de la Régie (factures, commandes...) est confié à une assistante technique. Le suivi et l'exploitation des réseaux sont confiés à un technicien d'exploitation. Ce dernier gère l'entretien, la surveillance, l'optimisation et le dépannage.

La Régie assure l'étude, le financement, la réalisation, la production et la vente de chaleur au compteur des abonnés pour toute collectivité qui lui transfère la compétence « Chaleur ». Elle collabore, en amont, avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) et le Parc Naturel Régional du Morvan qui réalisent les analyses d'opportunité et les études de faisabilité. SIEEEN Chaleur confie, ensuite, au service Patrimoine et Énergies du SIEEEN, la maîtrise d'œuvre des projets.

Promotrice et actrice de la transition énergétique en Nièvre, la Régie SIEEEN Chaleur déploie une stratégie axée sur l'approvisionnement en bois-énergie en circuit court. Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs ainsi que sur l'exploitation raisonnée des forêts PEFC et FSC nivernaises. Afin de garantir la qualité des combustibles, pallier les déconvenues avec les fournisseurs et sécuriser l'approvisionnement d'une partie de ses 19 réseaux de chaleur, elle a décidé, dès 2018, de produire des plaquettes bois à partir d'une plate-forme créée à Château-Chinon. D'une surface couverte de 1 600 m² et d'une capacité de stockage de 3 000 t, elle permet de fournir des plaquettes aux chaufferies SIEEEN du Morvan. L'approvisionnement de cette plate-forme s'organise autour de fournisseurs de bois rond locaux tels que BBF, SEZER, CFBL et Bibracte dont les forêts sont certifiées FCS.

Des marchés de fourniture de plaquettes ont été conservés, toutefois, avec un groupement d'agriculteurs et un producteur de Côte-d'Or.

En Nièvre, les réseaux de chaleur répondent aux ambitions de la Région Bourgogne Franche-Comté de devenir une région à énergie positive. Des aides au développement du bois-énergie sont mobilisées, notamment avec le Plan bois et développement local du Conseil Régional ainsi que les dispositifs d'aides de l'Ademe (Fonds Chaleur et COT ENR) et de l'Europe (FEDER). Le territoire dispose d'une ressource en bois très importante (220 000 ha). Celle-ci est essentiellement exportée pour alimenter les tonnelleries et la charpenterie, entre autres. Le bois-énergie est une production secondaire consommée localement. Il constitue une niche prometteuse pour la promotion de la démarche d'économie circulaire sur un territoire rural comme la Nièvre. En effet, le développement des chaufferies bois génère des retombées économiques importantes tant sur la construction que sur la maintenance des installations. La Régie SIEEEN Chaleur plébiscite les entreprises locales qui peuvent mieux pérenniser leur activité ainsi et créer des emplois. Les commerces de proximité profitent également de l'activité générée par les chantiers sur leur commune. La dynamique initiée, en Nièvre, est exemplaire en France : le territoire peut faire la démonstration qu'un département rural est en mesure de réussir sa transition énergétique !



UNE INGÉNIERIE INFORMATIQUE PUBLIQUE POUR FACILITER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS



Depuis 2017, l'État met en œuvre une stratégie pour accélérer la transition numérique des services publics. Le SITEC agit comme un véritable pôle de compétences numériques qui conseille, accompagne et propose une solution d'infogérance optimisée aux collectivités nivernaises afin de les aider à réussir leur transformation digitale.

Le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC) a renforcé son équipe, en 2020, en intégrant un nouveau technicien TIC. Pour garantir aux collectivités un service optimisé, le SITEC s'est structuré en 4 pôles spécialisés : Infrastructures et Projets, Technologies d'Information et de Communication (TIC), Système d'Information Géographique (SIG) et Administratif. Le SIEEEN peut accompagner, ainsi, avec souplesse plus de 90 % des collectivités nivernaises. Ces dernières bénéficient d'une variété d'expertises et d'une polyvalence accrue.

Depuis 2017, le SITEC propose une solution globale, le Pack Services, à laquelle adhèrent 220 collectivités nivernaises (195 en 2019). Le Pack Services intègre une large gamme de solutions logicielles et matérielles performantes et évolutives, qui permettent la gestion, l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation des systèmes d'information et du parc informatique. Il est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Il comprend, entre autres : l'accès libre à un programme annuel de formations ; la location de matériels ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes comptables et à GéoSIEEEN ; la mise à disposition d'un connecteur PASRAU (Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres) ; la SIEEEN Box équipée de la technologie wireless ainsi que des modules additionnels pour la gestion de la voirie, des DT-DICT, de l'assainissement et du SPANC. Des modules optionnels enrichissent le Pack Services. Par exemple, le service des habitants sur la vie

municipale par sms et mail « Mes alertes », l'application collaborative entre les citoyens et leur commune, est opérationnel.

En 2020, 155 collectivités (130 en 2019) avaient opté pour la solution de sauvegarde externalisée des données incluse dans le Pack Services. Une seconde solution a été retenue pour renforcer la sécurisation des données. La sauvegarde externalisée comprend les données utilisateurs (Word, Excel...), une base logiciels métiers, la supervision en temps réel, la restauration des données utilisateurs et métiers en moins de 24 h et un rapport de sauvegarde mensuel, entre autres.

L'adhésion au Pack Services était de 5,00 €, en 2020, pour les communes, avec un seuil minimal de 770 €. Pour les communautés de communes, elle est calculée en fonction du pourcentage de la population complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan comptable. Les non-adhérents peuvent recourir aux services du SITEC grâce aux contrats de prestations de services.

La démarche d'amélioration continue du SITEC, initiée depuis 2015, vise à proposer un service efficient et plus proche des collectivités. En 2020, le service a réalisé un chiffre d'affaires de 998 592 € contre 751 971 € en 2019, soit une hausse de +133 %, en intégrant les matériels précédemment acquis par les communes.

DÉMATÉRIALISATION

La transition numérique a pour visées de simplifier la vie des citoyens, renforcer l'attractivité des territoires et moderniser la fonction publique à travers l'e-administration. La crise sanitaire et les 2 périodes de confinement ont accéléré le processus de dématérialisation avec le déploiement élargi du télétravail. Afin d'assurer la continuité du service public, le SIEEEN a ouvert à tous le dispositif. 70 agents du SIEEEN, équipés de portable, ont pu poursuivre ainsi leur mission. 150 collectivités ont bénéficié de l'appui technique du SITEC pour permettre à 300 utilisateurs de télétravailler sur l'ensemble du territoire.

D'importants chantiers sont en cours. Le SITEC a accompagné les collectivités disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire avant le 1^{er} novembre 2018, dans la mise en place de la communication électronique des données de l'état-civil

(COMEDDEC) pour permettre les échanges dématérialisés des données. Le SIEEEN avait rejoint, d'ailleurs, le groupement d'achat pour la numérisation des actes (délibérations, actes d'état-civil, documents funéraires) proposé par ALPI 40, l'Agence landaise pour l'informatique. Le marché lancé, en 2020, a été attribué à la société Numerize pour la numérisation des actes d'état-civil, bulletin de salaires et dossier agent, la société Logitude ayant remporté la numérisation des délibérations et documents funéraires. Numerize propose un forfait à l'acte de 0,50 €. Le SIEEEN agit comme facilitateur et récupère, en amont, les bons de commandes des mairies souhaitant procéder à la numérisation de leurs actes. Le prestataire se met en relation avec celles-ci pour planifier l'intervention sur site. Les données traitées sont livrées au Syndicat ainsi qu'à l'éditeur de logiciel (JVS Mairistem et Berger-Levrault).

Le partenariat avec le Conseil départemental pour l'informatisation ou la réinformatisation des bibliothèques départementales s'est poursuivi. Retenu comme fournisseur de matériel, le SIEEEN était en attente, en 2020, de la signature de la convention transmise au Département.

Les supports numériques du SIEEEN (site internet et extranet) sont opérationnels et optimisés. Le remplacement de la messagerie a démarré le 1^{er} décembre 2020. Le Cloud JVS pour la partie Finances ainsi que le logiciel de suivi des facturations ont été mis en service. Le projet d'open data et de valorisation de la donnée a été complété avec de nouvelles démarches. Après les premières publications d'un jeu de données « Légal » et d'un jeu de données « Stratégique », le Syndicat a publié des données légales sur le budget du SIEEEN, les délibérations, les bornes de charge ainsi que des données stratégiques sur l'éclairage public, l'électricité et la planification énergétique.

Le SIEEEN a sollicité, en outre, les éditeurs sur la problématique de la Déclaration sociale nominative (DSN). Déjà obligatoire pour les collectivités de plus de 5 000 habitants, la DSN sera en vigueur pour les plus petites communes le 1^{er} janvier 2022. Elle remplacera le recours à la déclaration dite « PASRAU », mise en place dans le cadre du prélèvement à la source, ainsi qu'à la Déclaration unifiée des cotisations sociales (DUCS) et à la Déclaration automatisée des données unifiées (DADSU). Les collectivités concernées devront avoir résolu l'ensemble des problèmes techniques et être effectivement prêtes pour le 1^{er} janvier 2022.

Le Syndicat a poursuivi, par ailleurs, l'élaboration de son schéma directeur numérique. Un prestataire a été chargé de faire un audit, en interne, et de présenter ses préconisations. Le SIEEEN se positionne comme un incubateur de solutions numériques, qui pourront être diffusées auprès des collectivités qui le souhaitent.

QUELQUES CHANTIERS 2020 AU SIEEEN

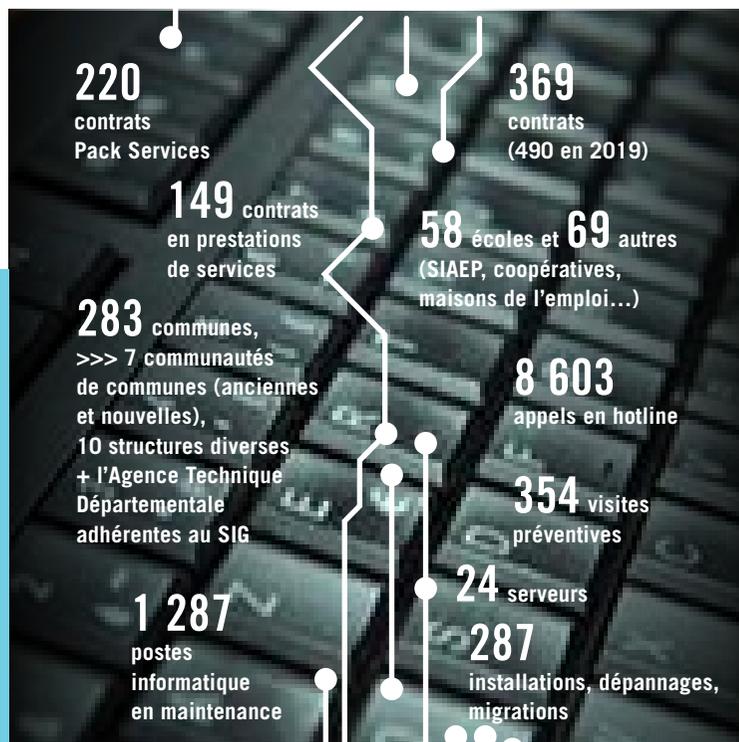
- Déploiement de la nouvelle messagerie.
- Généralisation du wiki SIEEEN et ouverture sur l'extérieur.
- Mise en place du portail d'authentification unique.
- Mise en place de la comptabilité en « full démat » avec le déploiement du Cloud JVS.
- Mise en place d'un Extract Transform Load (ETL) pour maîtriser l'interopérabilité entre différents logiciels (synchronisation massive d'informations entre bases de données).
- Participation au webinaire Déclic 2020.
- Évolution du logiciel Héméra, utilisé par le SCEEP, en lien avec les tablettes tactiles embarquées.

MAINTENANCE MATÉRIELLE

Les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 785 471 €, Pack Services inclus. Les partenariats avec les structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN), pour la fourniture et la maintenance des matériels ainsi que la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques, ont pâti des conditions contraignantes imposées par la gestion de la pandémie de covid-19.

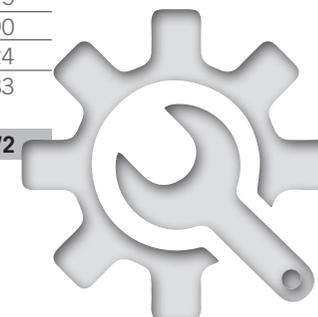
Le SIEEEN a dispensé 37 formations (22 formations logiciels métiers et bureautique et 15 formations AIPR) aux agents des collectivités et du SIEEEN. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 5 714 €.

Les prestations hors-contrat ont généré, pour leur part, un chiffre d'affaires de 42 181 € (18 938 € en 2019) dont 20 075 € HT pour le DADS et 22 106 € pour le hors-contrat.



PRESTATIONS 2020

Prestations	Chiffres d'affaires en € TTC
• DADS	20 075
• Formations	1 190
• CM/AIPR	4 524
• Topo/Carto	983
TOTAL	26 772



CONTRATS DE MAINTENANCE 2020

Types de contrats	Nombre	Chiffres d'affaires en € TTC
• Assistance sur site	32	37 484
• Accompagnement	2	3 435
• Écoles « matériel »	21	24 612
• Relation Segilog	3	2 434
• SIG + Opencimetièrre	85	66 919
• Assistance téléphonique	6	2 181
• Pack Services	220	636 473
• Autorisation droit des sols (ADS)	1	16 194

GÉOSIEEEN

Poursuivant l'optimisation des services apportés par son pôle SIG, le SITEC a intégré un nouveau technicien chargé d'assister les collectivités dans l'utilisation de GéoSIEEEN. Un nouveau process a été mis en place avec le prestataire SIRAP pour faciliter la ventilation des données pour les collectivités demanderesse, lors de la mise à jour cadastrale annuelle. Grâce au portail d'authentification unique, les utilisateurs du SIG ont accès à l'ensemble des applications du SIEEEN, GéoSIEEEN inclus, depuis le 21 octobre 2020. Le SITEC a assuré, par ailleurs, la vectorisation des réseaux géoréférencés par l'entreprise BBE directement sur GéoSIEEEN.

Dans le cadre de la préparation des élections municipales, les techniciens SIG ont créé une cartographie présentant les transferts de compétences.

Depuis sa mise en service en 2018, GéoSIEEEN propose des modules métiers dédiés : instruction sur l'urbanisme et autorisation du droit des sols (ADS) ; gestion des réseaux humides ; gestion des interventions ; gestion des arrêtés de voiries (dématérialisation de la demande et du suivi) ; gestion des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT). Intégré entièrement à GéoSIEEEN, Héméra est désormais un module ultra spécialisé pour l'éclairage public. Un travail important a été fait, en 2019, avec les entreprises pour mettre en œuvre l'automatisation des process. Ces dernières peuvent utiliser des fonctionnalités de GéoSIEEEN via un noyau commun. L'ensemble des communes ayant transféré leur compétence Éclairage public au SIEEEN ont un accès au noyau commun (fonctionnalité « Dépannages ») du SIG pour faire leurs demandes d'intervention sur leur réseau d'éclairage public. Au total, le SIG référençait, en 2020, 828 comptes utilisateurs dont 617 pour les 283 communes.

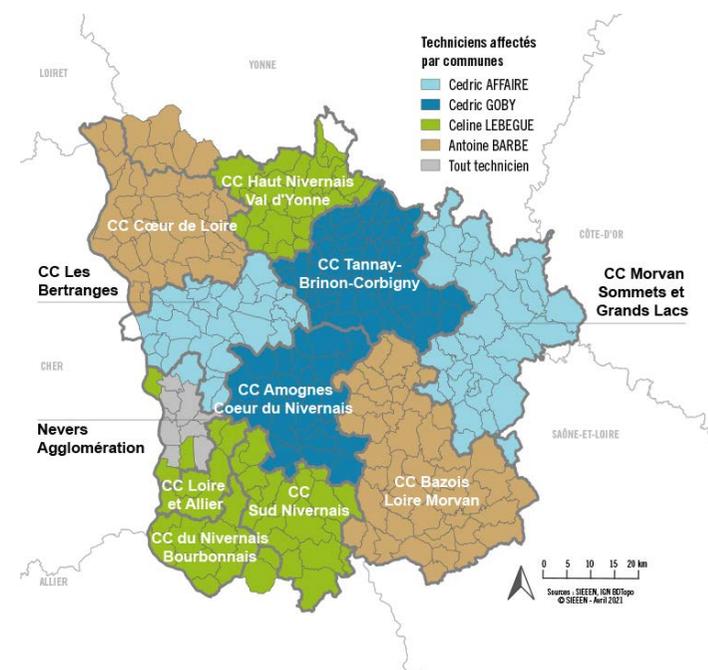
GéoSIEEEN est un outil d'aide à la décision évolutif, optimisé et plus performant, plus rapide et plus ergonomique. Grâce à ses capacités d'exploration et d'exploitation plus poussées, il permet des analyses thématiques plus approfondies et présentées sous la forme de cartographies sur les parcelles appartenant au département, aux communes et à l'État, par exemple. Les collectivités l'utilisent de plus en plus comme le confirment la forte augmentation du nombre de connexions : 6 557 connexions par mois hors mars, avril et mai 2020 contre 5 242 par mois en 2019.

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réglementation relative aux Déclarations des Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) impose la mise en place d'un Guichet Unique et d'un référentiel cohérent au format Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Même s'il demeure partenaire du projet, GRDF a souhaité se positionner en tant qu'observateur attentionné. En 2020, l'ensemble des actes (statuts, montage financier, cahier des charges, programmation de la production...) a été validé par les partenaires. Seule la réponse d'Enedis demeurait en attente.

La stratégie de production prévoit le traitement des zones urbaines en vectoriel et les zones rurales en image (photo aérienne). Elle inclut également les mises à jour vectorielles. Sur cette base, un budget prévisionnel sur 6 ans a été préparé : l'investissement pour le vecteur représenterait un montant de 650 000 € et 800 000 € pour l'imagerie aérienne de type Raster. Le montage financier prévoit un financement au prorata pour la commune et au prorata du linéaire de voirie pour l'exploitant concerné. Les mises à jour, estimées à 200 000 € sur 5 ans, seront prises en charge par les gestionnaires de voiries.

AFFECTATION DES TECHNICIENS-FORMATEURS TIC EN 2020





282 communes

7 communautés des communes

9 SIAEP

195 connexions/jour

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est une étape obligatoire de l'application du décret DT-DICT. Disposant d'un agent formateur, le SIEEEN est centre de formation et d'examen en réponse aux besoins des collectivités territoriales. En 2020, le Syndicat a dispensé 10 jours de formation, avec 100 % de réussite, à une cinquantaine d'opérateurs, concepteurs et concepteurs encadrants. Les formations AIPR ont généré un chiffre d'affaires de 4 524 €.

UN PLAN DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU BTP POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES

Reconnu territoire zéro déchet, zéro gaspillage et engagé dans un contrat d'objectif d'économie circulaire (CODEC) avec l'Ademe de 2016 à 2018, le SIEEEN place aujourd'hui sa politique déchets au cœur des enjeux d'ordre environnemental, économique et social. Le Syndicat souhaite densifier son programme d'actions et renforcer ses objectifs de prévention, de réemploi et de valorisation afin d'accélérer la transition écologique sur son territoire. Dans ce cadre les déchets du BTP, actuellement très peu valorisés, constituent au vu de leur importance à la fois une vraie problématique (dépôts sauvages, flux dans les déchetteries) mais aussi un réel défi, pris sous l'angle de la lutte anti-gaspillage. Lancée en 2019, l'étude départementale, actuellement en cours, devrait se finaliser au premier semestre 2021.

Chaque année, les chantiers de bâtiment et des travaux publics produisent 46 millions de tonnes de déchets, en France. Faute de données fiables et d'un réel suivi, il est aujourd'hui très difficile de les quantifier sur le territoire. Plus ambitieux que la loi sur la transition énergétique de 2015, le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Bourgogne Franche-Comté fixe pourtant comme objectifs 2025 de valoriser 75 % des déchets du BTP et de stabiliser la production de gravats. Afin d'améliorer la gestion de ces déchets et de territorialiser ces objectifs

régionaux, le SIEEEN mène, depuis 2019, avec ses partenaires, une réflexion à l'échelle départementale, qui devrait bientôt conduire à l'élaboration de 2 plans d'actions étroitement liés :

- Un plan de sensibilisation des acteurs du territoire pour assurer une dynamique territoriale et enclencher une prise de conscience de la part des donneurs d'ordre.
- Un plan d'actions « filières » adapté au contexte nivernais, axé sur la préservation des ressources et la réduction de l'enfouissement grâce à l'amélioration du captage des déchets grâce à une logistique et un maillage en équipements pertinent, l'innovation et le développement des filières de réemploi, valorisation et de recyclage.

Conduits parallèlement, ces 2 plans d'actions répondent à des objectifs communs :

- Réduire la production des déchets du secteur par des actions de sensibilisation et la promotion du réemploi.
- Détourner de façon significative les déchets de l'enfouissement (par le tri, le recyclage, la valorisation, le développement de nouvelles filières).
- Promouvoir l'utilisation des matériaux « secondaires » issus du recyclage et du réemploi.
- Compléter le maillage du territoire en équipements et articuler leur fonctionnement (déchetterie, plate-forme de regroupement et de tri, installation de stockage de déchets inertes).

ÉQUIPEMENTS SIEEEN/TONNAGES 2020

Ville	Quai de transfert	Plate-forme de compostage	
		Bio	Déchets verts
OMA transitant par le quai			
Château-Chinon	1 796,92	328,03	
Corbigny	1 869,63	1 054,60	1 048
Préporché	3 241,97		2 674,24
Rix	387,44	455,28	1 520,82
Rouy	1 156,67	1 503,31	3 460,51
Champvert	3 961,27		
Chantenay	994,33		

UN PLAN DE SENSIBILISATION DÉCLINÉ EN 5 AXES

Au-delà de la connaissance fine du territoire, cette étude départementale vise à définir une stratégie pour atteindre les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion de déchets (PRPGD), d'organiser et d'exploiter un réseau d'équipements sur le territoire en ouvrant différentes filières. Or, relever les défis et les enjeux de l'économie circulaire dans le BTP ne peut se faire qu'en sensibilisant, informant et formant les décideurs (maîtres d'ouvrage) et les maîtrises d'œuvre.

Le plan de sensibilisation des acteurs du BTP de la Nièvre poursuit cet objectif et, pour ce faire, a été construit autour de 5 axes :

- Axe 1** Outiller les acteurs pour mettre en œuvre les actions de sensibilisation, d'information et de formation en éditant des guides et de la documentation sur les matériaux ainsi que la réalisation de films courts d'information et d'une boîte à outils pour les acteurs du département (matériaux alternatifs, matériaux biosourcés, matériaux recyclés).
- Axe 2** Sensibiliser et former les élus et les équipes techniques sur les clauses environnementales, notamment, ainsi que le grand public via des événements conviviaux.
- Axe 3** Mobiliser/Aider à mobiliser, notamment les donneurs d'ordres, en créant un réseau pour partager les expériences, échanger des informations et faire évoluer les cahiers des charges des consultations publiques pour une meilleure intégration de clauses environnementales et sociales.
- Axe 4** Organiser une montée en compétence de l'ensemble des acteurs par la formation, entre autres, pour favoriser l'acquisition d'une culture commune de la construction sobre, responsable et environnementale.
- Axe 5** Expérimenter et échanger/Partager ses expériences grâce à des opérations pilotes, des déploiements de matériauthèques.

Une demande de subventions a été faite à l'Ademe dans le cadre de l'Accélérateur à Projets Économie Circulaire en Bourgogne Franche-Comté 2020 (AAP Ademe-Région).

Un second plan d'actions doit être mis en œuvre pour développer les filières de réemploi et de valorisation des déchets inertes et des matériaux et produits issus du bâtiment, de valorisation de certains



déchets inertes non-dangereux (fenêtres en fin de vie, plâtre, bois, laines de verre, plastiques durs...). La mise en place de ces filières impliquera l'optimisation des équipements et le renforcement du maillage des installations de transit, de regroupement et de traitement temporaire des déchets. Le site de Rouy pourrait potentiellement intégrer ce maillage et ainsi apporter sur la partie du territoire la plus faiblement équipée. Ce plan d'actions « filières » sera déclinée, sur la Nièvre, à partir du premier semestre 2021.

VERS UNE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE SIEEEN

Depuis la mise en œuvre du CODEC sur son territoire, le SIEEEN assure la promotion de l'économie circulaire pour développer l'économie des déchets. En Bourgogne Franche-Comté, l'Ademe a retenu 7 territoires pour la mise en place du référentiel « Économie circulaire ». Le SIEEEN a été sélectionné pour son engagement en qualité de territoire déjà labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et ayant réalisé un premier projet d'économie circulaire (2016-2018).

À travers la labellisation, l'Ademe propose aux collectivités un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire. Son label est basé sur un référentiel d'actions, qui aide les collectivités à définir leur stratégie et leur plan d'actions. Il permet de suivre, d'évaluer et d'améliorer de façon continue la performance des politiques territoriales d'économie circulaire. L'accompagnement des collectivités a pour but de faire un état des lieux de la politique territoriale pour une économie circulaire, définir une stratégie d'actions pour s'engager davantage, suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.

Le programme technique et son référentiel s'articulent autour de 5 axes : définir une stratégie globale de la politique économie circulaire et s'inscrire dans le territoire ; améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets ; déployer les autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires ; outils financiers du changement de comportement et coopération et engagement. Ce dispositif a été conçu pour aider à construire des approches territoriales intégrées avec le développement de l'économie circulaire et créer des passerelles entre les thématiques de l'économie

circulaire et ses répercussions sur l'environnement, le développement économique et l'aménagement du territoire.

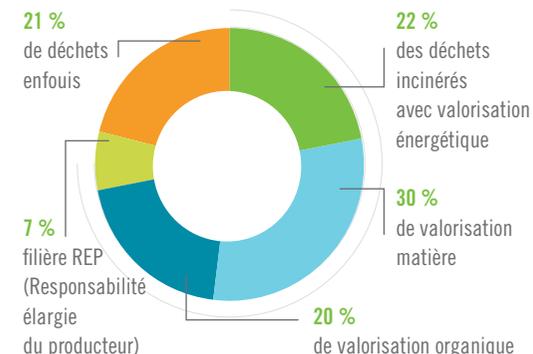
Le SIEEEN souhaite créer de la transversalité entre ses services pour aborder la transition écologique dans sa globalité et l'intégrer pleinement à l'accompagnement des territoires. Il devra acculturer les élus et les acteurs du territoire, favoriser le développement de la commande publique durable et être une collectivité exemplaire.

La convention avec l'Ademe apportera au Syndicat un soutien financier sur 3 ans, pour ses actions d'animation, de communication et de formation. Les postes d'une chargée de mission animation, stratégie et planification énergétique et d'une chargée de mission économie circulaire bénéficieront de ce soutien.

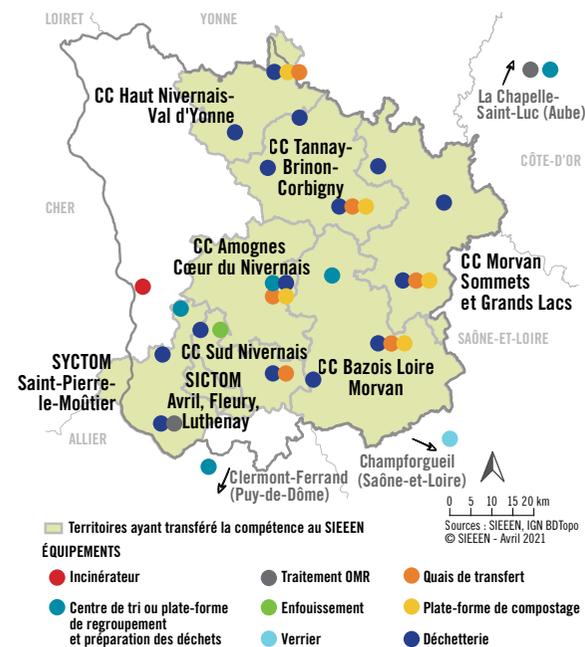
Le SIEEEN déposera sa candidature pour une labellisation de son territoire, en 2021. Il organisera des réunions, des ateliers de concertation pour co-construire et animer un nouveau projet de territoire dédié à l'économie des ressources et la création de valeurs locales interne et au sein de ses collectivités adhérentes.



TRAITEMENT DES DÉCHETS



LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2020

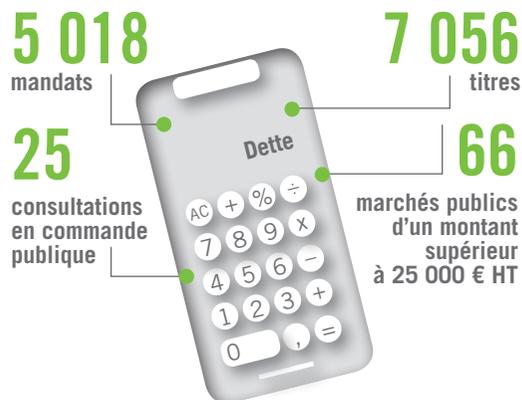


ORGANISATION ET MOYENS

GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2020 était de 12 105 038 € dont 5 615 545 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 7 248 481 €, en 2019.

Le service de la dette a représenté une dépense de 121 572 €. Les lignes de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 100 000 € au 31/12/2020 malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources humaines a poursuivi sa réorganisation interne avec l'ouverture de différents modules dans la gestion du personnel, prenant en compte les évolutions statutaires et les nouveaux besoins liés au Système d'information des ressources humaines (SIRH).

Structuré comme un pôle en open space, le service regroupe l'ensemble des compétences dédiées à la mission. Un responsable gère une équipe de 3 agents à temps plein : 2 gestionnaires chargés des absences (congrés, RTT, Congés Maladie Ordinaire...), du recrutement, de la formation et du volet paie et 1 chargée de mission assurant la veille réglementaire et législative pour la mise en œuvre des différents projets RH en cours et à venir.



L'année 2020 a été lourdement impactée par la pandémie de covid-19. La gestion des absences et l'expérimentation à grande échelle du télétravail ont demandé au service Ressources humaines un investissement supplémentaire important.

Différentes actions ont été initiées, toutefois. La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) a nécessité la création de fiches métiers, qui permettront la mise en place de l'entretien professionnel dématérialisé via l'Espace Agent. Un module de formation a été ouvert, en septembre 2020. L'historique des formations et du compte personnel de formation (CPF) a été repris.

Le service Ressources Humaines a procédé au toilettage de son règlement de formation et du règlement intérieur. Ce dernier prend en compte les évolutions législatives, les attentes exprimées lors des consultations internes et le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC).

Un important chantier a démarré au SIEEEN pour préparer la mise en œuvre la Déclaration sociale nominative (DSN). Cette opération requiert une mise à jour importante de la base de données à laquelle doit être intégrée la gestion des absences.

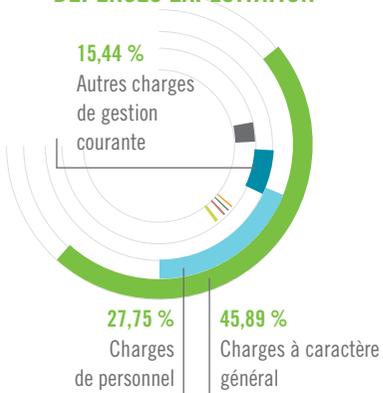
Un référent du SITEC accompagne le service Ressources humaines pour que la DSN soit déployée le 1^{er} janvier 2022.

Le service Ressources Humaines s'est intéressé par ailleurs, au parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Un livret d'accueil sera édité et un tutorat mis en place.

BILAN FINANCIER

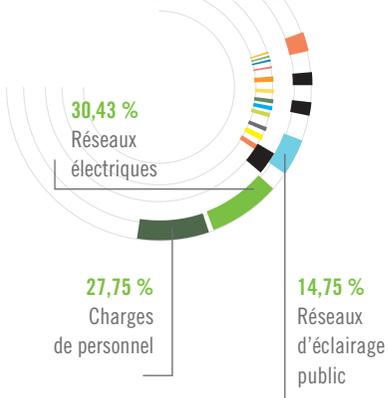
COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

DÉPENSES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Charges à caractère général	7 333 580	45,89
2 Charges de personnel	4 753 538	27,75
3 Autres charges de gestion courante	2 467 352	15,44
4 Charges financières	121 572	0,76
5 Charges exceptionnelles	224 882	1,41
6 Dotations provisions	26 525	0,17
7 Dotations aux amortissements	968 129	6,06
8 Variation de stock	84 999	0,53
9 Déficit antérieur reporté	-	0,00
TOTAL	15 980 577	100,00

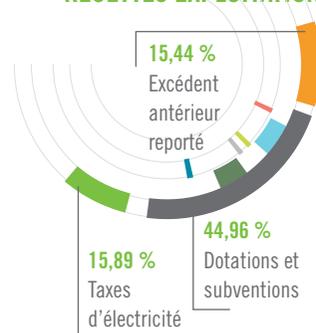
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 Réseaux électriques	6 159 278	30,43
2 Réseaux d'éclairage public	2 986 046	14,75
3 Réseaux numériques	3 717	0,02
4 Bâtiments et autres	586 172	2,90
5 Pack Services	263 438	1,30
6 Subventions versées	156 054	0,77
7 Sites d'exploitation des déchets	522 447	2,58
8 Réseaux de chaleur	815 251	4,03
9 Remboursement de la dette	641 992	3,17
10 Titres de participation	138 759	0,69
11 Compte courant d'associés	-	0,00
12 Participations en annuités	407 753	2,01
13 Frais d'études en régie	17 973	3,05
14 Amortissement des subventions	310 861	1,54
15 Opérations patrimoniales	1 011 547	5,00
16 Variation de stock	202 201	1,00
17 Déficit antérieur reporté	5 419 570	26,77
TOTAL	20 243 060	100,00

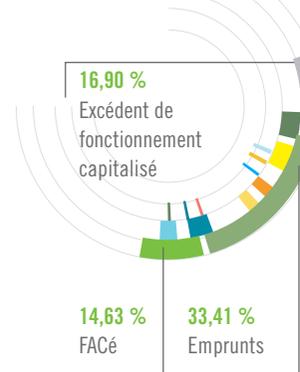
COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIES

RECETTES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Taxes d'électricité	4 137 241	15,89
2 Produits des services	2 103 112	8,08
3 Études en régie	617 973	2,37
4 Autres produits de gestion courante	1 724 937	6,62
5 Produits exceptionnels	193 846	0,74
6 Atténuations de charges	244 827	0,94
7 Dotations et subventions	11 709 119	44,96
8 Excédent antérieur reporté	4 793 684	18,41
9 Variation de stock	202 201	0,78
10 Produits financiers	6 097	0,02
11 Amortissement des subventions	310 861	1,19
TOTAL	26 043 899	100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 FACé	2 408 974	14,63
2 FCTVA	696 232	4,23
3 TVA concessionnaire	875 572	5,32
4 État-Ademe	36 316	0,22
5 Communes	244 266	1,48
6 Département	-	0,00
7 EPCI	46 017	0,28
8 Région	496 967	3,02
9 Enedis (réseaux vétustes+PCT)	482 755	2,93
10 Emprunts	5 500 000	33,41
11 Certificats d'économies d'énergie	-	0,00
12 Autres tiers	213 379	1,30
13 Dotations aux amortissements	968 129	5,88
14 Opérations patrimoniales	1 011 547	6,15
15 Variation de stock	84 999	0,52
16 Excédent antérieur reporté	302 505	1,84
17 Annuités en participation	311	1,89
18 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 781 698	16,90
TOTAL	16 460 756	100,00

ORGANISATION ET MOYENS

OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DÉPENSES

	Montants €	%	
Informatique communale	67 724	9,40	<div style="width: 9.4%;"></div>
Éclairage	291 291	40,20	<div style="width: 40.2%;"></div>
Réseaux de télécommunications	307 651	42,50	<div style="width: 42.5%;"></div>
PCAET	57 353	7,90	<div style="width: 7.9%;"></div>
Total	724 019	100,00	

RECETTES

	Montants €	%	
Informatique communale	56 302	10,70	<div style="width: 10.7%;"></div>
Éclairage	170 572	32,50	<div style="width: 32.5%;"></div>
Réseaux de télécommunications	240 105	45,80	<div style="width: 45.8%;"></div>
PCAET	57 353	10,90	<div style="width: 10.9%;"></div>
Total	524 332	100,00	

En 2020, il a été collecté 170 650 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 233 678 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 192 262 €.

VALORISER ET DYNAMISER LES ACTIONS DU SIEEEN PAR LA COMMUNICATION

2020 constitue une année particulière pour l'activité Communication, qui a maintenu l'ensemble de ses prévisions, hors événementiels, à partir du mois mars. L'arrivée de la pandémie a contraint l'annulation des événements prévus en 2020, notamment les inaugurations, les animations scolaires, ainsi que la tenue du concours Ecoloustics pour les scolaires nivernais.

Cette année a été marquée également par le changement de mandature des instances du SIEEEN, avec les élections municipales, puis, les élections du Comité syndical du SIEEEN pour les 6 prochaines années. Initialement prévues en mai 2020, les élections du SIEEEN ont dû être décalées en octobre 2020, avec une organisation logistique particulière afin de bien respecter l'ensemble des gestes barrières pour lutter contre le coronavirus

COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉLUS, COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET PARTENAIRES :

- 11 newsletters mensuelles « Terres de SIEEEN » au format numérique.
- Un rapport d'activité complété par 3 rapports spécifiques diffusés en juillet.
- Un guide financier dématérialisé sur l'extranet syndical.
- Création d'un guide du délégué SIEEEN et d'un glossaire.
- Réalisation d'un bilan de la mandature 2014-2020 et présentation des perspectives des activités du SIEEEN.
- Deux newsletters exceptionnelles d'information pour les collectivités en avril et mai 2020.
- Des mises à jour hebdomadaires du site Internet et de l'extranet.
- 23 réunions avec les Commissions Locales d'Énergie (CLE) afin d'élire les membres titulaires et suppléants qui les représenteront au sein du Comité syndical.
- Soutien logistique pour l'organisation des réunions et des élections du Comité syndical et du Bureau Syndical.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE À L'EXTERNE :

- Plus d'une centaine d'articles mentionnant le SIEEEN dans la presse locale.
- Une dizaine de communiqués de presse diffusés.
- Publi-reportages dans les bulletins municipaux, Le Journal du Centre et le Panorama des entreprises.

COMMUNICATION À L'INTERNE :

- Mise à jour hebdomadaire de l'intranet avec publication de la revue de presse du SIEEEN, d'articles d'actualité et information sur les nouveaux arrivants.
- Création d'un organigramme détaillé des agents, par service, avec numéro de poste et d'un trombinoscope.
- Mise à jour du portail interne avec les nouveaux élus.

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE :

- 600 cartes de vœux début 2020.
- Organisation de la cérémonie des vœux du président (150 élus, partenaires, représentants d'entreprises présents) à Magny-Cours.
- Participation à 2 concours de la FNCCR sur l'ingénierie des territoires : 2 dossiers déposés sur les économies d'énergies et le SIG GéoSIEEEN.



- De janvier à mars, 3 animations auprès des écoles de Guérigny et Donzy ; une demi-journée d'animation sur la micro hydraulique à Guérigny dans le cadre du concours Ecoloustics. 500 jeux des 7 familles Ecoloustics ont été envoyés aux élèves inscrits au concours pour les remercier (faute de remise de prix).
- Une visite d'élus et de techniciens des collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers sur le site d'enfouissement des déchets à la Fermeté et sur la plate-forme de tri de Rouy.

COMMUNICATION DES SERVICES DU SIEEEN :

- Diverses présentations graphiques, aides logistiques et soutiens à la création de supports des collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers ; campagne de sensibilisation sur le chèque énergie ; reportages photo sur les mises en lumière ; communication spécifique sur le changement de prestataire des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Mise en ligne d'informations sur le site Internet, mise en forme de plannings et d'infographies sur les données du Groupement d'achat d'énergies.
- Reportage sur la pose exceptionnelle de 4 mâts d'éclairage du stade de Varennes-Vauzelles par hélicoptère.

PARTENARIATS :

Le SIEEEN était engagé, en 2020, dans 2 partenariats :

- Une convention de 3 ans (2019-2021) avec Électriciens Sans Frontières, avec une aide de 10 000 € par an. L'association développe l'accès à l'énergie durable pour améliorer les conditions de vie des populations démunies du monde. Le SIEEEN participe ainsi au projet « Agir pour le développement social (ADS Togo), à Topkli, pour donner au village l'accès à l'eau et à l'électricité. Cette initiative inclut plusieurs chantiers : réalisation d'un forage de 120 m de profondeur ; alimentation d'un château d'eau de 20 m³ avec pompage électro-solaire ; création d'1 réseau de distribution des eaux grâce à 3 bornes fontaines ; réalisation de 6 latrines sèches avec point d'eau pour le lavage des mains ; création d'un champ photovoltaïque avec batteries de stockage pour alimenter l'école primaire, le magasin et le centre du village ; l'achat et l'électrification d'un moulin à huile de palme de 5 kW ; et la formation électrique de la population pour permettre l'entretien et le dépannage des installations.

- Une convention de 2 ans (2019-2020) avec ISAT Electric Car accompagnée d'un soutien de 5 000 € par an. Le SIEEEN a soutenu le développement du projet 100 % électrique ISAT Electric Rallye Car : un véhicule de rallye électrique ayant une autonomie de 50 km. L'image du SIEEEN a été associée à la communication lors des 2 événements organisés pour promouvoir le projet. Le financement du Syndicat a permis, notamment, d'engager les frais pour le Salon EVS32 sur l'électromobilité, à Lyon ; la participation au Rallye des Cévennes, à Montpellier ; l'achat d'un calculateur électronique, d'une direction et de tubes pour le châssis ainsi que d'autres éléments.



Le guide financier est accessible sur l'extranet syndical. Retrouvez les actes administratifs, la liste des marchés 2020, ainsi que les budgets sur le site Internet du SIEEEN : www.sieeen.fr.

ORGANISATION ET MOYENS

UNE PRÉVENTION DES RISQUES RENFORCÉE AU SIEEEN

En 2019, le SIEEEN a complété sa démarche d'exemplarité en intégrant la sécurité de ses agents ainsi que leur responsabilisation face aux risques professionnels. La conseillère Prévention du Syndicat décline une politique de prévention en ciblant le personnel, les locaux et l'organisation du travail.

Grâce au travail de fond effectué pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la conseillère Prévention a bâti un plan de prévention. Elle a mis en place des tableaux de bord, un classeur de sécurité et un registre de santé et sécurité au travail. Le Syndicat dispose ainsi de la liste des équipements à contrôler, des certificats et contrats associés, des consignes de formation incendie, des points à risques par étage répertoriés sur plans, des équipiers de première intervention et d'évacuation. Ces documents sont accessibles à l'ensemble des agents sur le wiki du SIEEEN et en consultation papier.



UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

70 % des agents sont formés au risque incendie et à l'utilisation des extincteurs.



9 agents sont équipiers d'évacuation (guide file/serre file).

Les nouveaux arrivants bénéficient d'un accueil sécurité et prévention inclus dans leur parcours d'intégration. Pour chaque incident survenu au SIEEEN, une analyse des causes est dressée pour pouvoir prendre les mesures correctives pérennes.

Dans le cadre de la formation des agents, des exercices sont réalisés et permettent de mettre à jour les points d'amélioration. Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour mieux sécuriser l'évacuation des locaux. Les consignes de formation incluent l'utilisation des trousse de secours et du défibrillateur. Ce dernier subit des tests chaque semestre (batterie et électrodes).

80 % des agents sont formés aux gestes des premiers secours.



10 agents sont habilités sauveteurs-secouristes du travail.

60 % des agents, au total, ont participé à la mise en place de la démarche de prévention et d'analyse des risques professionnels ainsi qu'à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

En 2020, des audits sur les sites du service Déchets ménagers ont permis de répertorier les risques et de recenser les « presque accidents ». Des préconisations ont été remises au responsable du service pour lui permettre de mettre en conformité les différents sites. Un livret d'accueil pour le service Déchets ménagers a été édité.

Différentes formations sont dispensées aux agents du SIEEEN pour renforcer leur sécurité : éco-conduite, gestes et postures, exercice d'évacuation des locaux... Un guide du conducteur ainsi qu'un livret chariot élévateur rappelant les principes d'utilisation des engins de chantier ont été réalisés.

Grâce à la démarche d'amélioration continue initiée, le SIEEEN atteint le seuil de 78 % de conformité en matière de prévention, contre 39 % en 2019. Une réflexion est en cours sur les risques psychosociaux, en partenariat avec le service Ressources humaines, ainsi que sur l'élaboration d'un guide des nouveaux arrivants.



UN PLAN DE PRÉVENTION SPÉCIAL COVID-19 MIS EN PLACE

En 2020, le SIEEEN a dû aménager son plan de prévention pour limiter les risques liés à la covid-19. Le document unique a été revu également en collaboration avec le CHSCT. Différentes

mesures ont été prises pour accueillir les agents en présentiel à partir du 11 mai, après le déconfinement : port du masque obligatoire en groupe ou lors d'interventions sur site, respect des gestes barrières, lavage des mains, désinfection individuelle des bureaux, des véhicules de service et des zones de contact, désinfection collective des matériels et des locaux, poubelles spéciales covid-19 pour sécuriser le traitement des déchets à risques.... Les plans de reprise d'activité ont été revus avec les entreprises en fonction des risques sanitaires afin de garantir la sécurité des intervenants sur les chantiers du SIEEEN. Grâce à ces mesures, de nombreuses entreprises locales ont pu reprendre leur activité.

Avec l'application stricte de mesures sanitaires, le SIEEEN n'a pu mettre en œuvre pleinement sa démarche éco-exemplaire. Le Syndicat soutient, toutefois, l'économie locale. Il se fournit en masques réutilisables et produits virucides auprès d'entreprises locales. Il a fait appel à une fablab nivernaise pour la production de visières et à un laboratoire pharmaceutique de Corbigny pour les liquides hydroalcooliques.

LE SIEEEN MUTUALISE LE POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

En vigueur depuis le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre l'accès, l'utilisation et la distribution des données personnelles. Inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et liberté de 1978, le RGPD s'applique à toutes les structures publiques et privées qui collectent et/ou traitent des données dans le cadre de leur activité. Le 7 mars 2020, le Comité syndical a acté la mutualisation de son service délégué à la protection des données (DPO) pour aider les collectivités à initier leur démarche de conformité.

Toutes les collectivités doivent déclarer un délégué à la protection des données qui veille à la tenue d'un registre des activités de traitement. Faute de temps, de connaissances et d'outils appropriés, certaines éprouvent des difficultés à se mettre en conformité.

UNE ÉTUDE POUR METTRE EN ŒUVRE LA MUTUALISATION DPO

S'appuyant sur l'article 31 de la loi du 20 juin 2018, le Syndicat a construit son offre de mutualisation du service DPO à partir d'une étude des pratiques de différentes structures dans d'autres départements et de l'expression des besoins des collectivités nivernaises.

La mise en conformité au RGPD implique des ressources techniques et une identification des traitements effectués au sein de la collectivité. Il faut vérifier également si les principes du RGPD sont respectés lors de la collecte des données (consentement, minimisation, finalité, transparence, exercice des droits), de leur traitement (licéité, finalité, sécurisation et durée de conservation des données) et de la sensibilisation des agents.

95 communes, 6 communautés de communes, 8 SIAEP/SIAEPA, le Centre de Gestion et le Conseil Départemental, soit 111 collectivités ont répondu au sondage du SIEEEN. 70 % des collectivités ont de faibles connaissances sur le RGPD. 11 collectivités ont déjà nommé un DPO. 92 ont besoin d'un accompagnement DPO dont 6 sans prestation de DPO mutualisée par le SIEEEN. 67 communes et 13 autres structures (chambres consulaires et SIAEP/SIAEPA) sont intéressées par une prestation de DPO.

UNE TARIFICATION FORFAITAIRE DU SERVICE DPO MUTUALISÉ

Le Comité syndical a validé le principe d'une convention sur 4 ans et acté la tarification par tranche d'habitants pour les communes et au forfait basé sur le nombre de jours de mise à disposition du service estimés pour les autres collectivités.

La nouvelle prestation DPO du SIEEEN se décline en 3 phases :

- **Audit** (intervention auprès du responsable de traitement ; cartographie des données personnelles ; détermination des niveaux de conformité sur les principales obligations du RGPD) et définition du plan d'actions (liste des points de non-conformité ; actions à mettre en place ; moyens et délais de réalisation nécessaires).
- **Accompagnement dans la mise en conformité du RGPD** (publication des coordonnées du DPO et déclaration auprès de la CNIL ; inventaire des traitements de données personnelles de la collectivité) et actions complémentaires (formation au RGPD, mise à disposition du logiciel métier, assistance téléphonique, mise à jour du registre de traitement).
- **Suivi** : audit annuel sur les niveaux de conformité, contrôle du respect du RGPD et accompagnement du responsable de traitement sur le plan d'actions et les nouveaux traitements.

En 2020, le SDIS 58 a signé une convention de mutualisation. La DPO a réalisé un audit sur site puis rédigé et présenté un bilan avec remise d'un plan d'actions et d'une documentation. Ce qui représente une vingtaine

de jours de prestation, une autre vingtaine de jours sur cette première année de prestation sera utilisée pour la mise en place des actions et pour dispenser une sensibilisation.

La communauté de communes du Nivernais Bourbonnais va bénéficier, également, d'un audit et d'une sensibilisation au RGPD, en 2021. Fin 2020, les communes de Neuville-lès-Decize, Tresnay et Toury-sur-Jour ont signé leur convention de mutualisation.

L'ensemble des collectivités sous convention DPO bénéficient d'un accès mutualisé au logiciel Madis, qui leur permet d'effectuer la saisie des différents registres, de documenter la mise en conformité et de piloter sa mise en œuvre. Un guide d'utilisation ainsi qu'un livret de sensibilisation au RGPD leur seront remis, en 2021.

Au SIEEEN, la DPO a lancé une campagne de sensibilisation au RGPD. 10 sessions sont prévues sur 2021 et 1 session spécifique programmée pour le service Ressources humaines. Le volet cybersécurité sera également mis à l'étude.



UN SERVICE PUBLIC GRATUIT POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



En créant l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) en 2010, le SIEEEN et Nevers Agglomération ont souhaité proposer aux particuliers, aux collectivités et aux organismes publics et parapublics un outil d'aide à la décision de proximité sur les problématiques énergétiques. L'ALEC sensibilise, informe et accompagne différents publics dans leurs projets de rénovation énergétique. Elle intervient également dans la promotion des énergies renouvelables et aide les collectivités à mettre en œuvre leur plan climat.

L'ALEC a pour missions d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique en Nièvre. Elle propose ses services gratuitement aux Nivernais. Elle informe ainsi les particuliers sur les aides et dispositifs disponibles et les conseille afin de leur permettre de faire des choix raisonnés pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergies. Elle les accompagne, en outre, dans leurs projets en amont des travaux. Elle porte également un Espace Info-Énergie (EIE) devenu Espace Conseil FAIRE. Elle bénéficie du soutien du SIEEEN dans l'accompagnement de publics précaires.

L'ALEC s'investit, par ailleurs, dans le développement des solidarités locales en luttant contre la précarité énergétique, notamment. Elle favorise les échanges entre les collectivités, les autorités concédantes, les bailleurs privés et publics, les financeurs, les artisans locaux, les ménages et les jeunes consommateurs. Inscrite dans une démarche proactive, elle est le relais des dispositifs européens, nationaux, régionaux et locaux sur le territoire nivernais.

En 2020, malgré la crise sanitaire et le confinement, la charge de travail de l'ALEC est restée soutenue. Malgré une baisse d'activité d'une dizaine de jours, les demandes ont été traitées au mieux par téléphone et messagerie. Seules les visites (précarité, énergies renouvelables) ont été ralenties. Les partenaires financiers de l'ALEC, les collectivités, la Région et l'Ademe ont maintenu leur soutien. De nombreux échanges en visioconférences ont permis de travailler sur la mise en place de nouveaux programmes.

Le départ d'un chargé de mission a été rapidement compensé ; un chargé de mission a repris la fonction de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités et organismes publics et para publics sur le volet des

énergies renouvelables (analyses d'opportunité bois et autres énergies, accompagnement de projets...). Suite au départ du conseiller EIE du Parc Naturel Régional du Morvan fin 2019, l'ALEC assure la gestion des appels du Morvan et la couverture du territoire.

La crise sanitaire persistant, l'ALEC a dû interrompre les permanences délocalisées sur Clamecy, Cosne-sur-Loire, Prémercy et Decize. Une réflexion est en cours sur une nouvelle approche combinant rendez-vous téléphonique et visioconférence pour répondre aux demandes. Cette solution permettra de sécuriser et d'optimiser les déplacements et de maintenir une bonne couverture du département.

DE L'ESPACE INFO-ÉNERGIE À LA PLATE-FORME CONSEIL FAIRE DE L'ADEME

L'Espace Info-Énergie a dû repenser ses pratiques et son mode de fonctionnement, en 2020, pour faire face aux bouleversements liés à la crise sanitaire. L'EIE a revu sa logistique en s'équipant de portables, d'outils bureautiques et d'un nouveau système de téléphonie.

Le télétravail a permis de sécuriser les interventions, notamment pour un agent pour raison de santé. Une campagne de communication par voie de presse et sur Internet a été lancée pour informer les Nivernais sur la continuité des services de l'EIE. Un plus grand nombre d'appels a pu être traité ainsi. La reprise des permanences en présentiel, à partir de la mi-mai, a été organisée



avec un roulement des conseillers. Ces derniers ont pu profiter de cette période pour se former.

Pour accélérer la rénovation énergétique, l'Ademe a déployé le réseau FAIRE qui remplace l'Espace Info-Énergie. L'Espace Conseil FAIRE est issu du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) lancé en septembre 2019 ; il est financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE). L'Ademe espère renforcer, ainsi, la mobilisation des particuliers et des collectivités territoriales sur la rénovation énergétique en déployant son programme FAIRE. D'une durée de 3 ans, ce dernier s'articule autour de nouvelles aides financières accessibles aux ménages qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Mais, la création du Réseau FAIRE fait apparaître, désormais, le paiement à l'acte !

La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé, heureusement, un programme régional qui prend le relais, imposant, toutefois, la comptabilisation des demandes. Les conseillers auront pour obligation de tenir un rapport par contact, ce qui aura une charge de travail supplémentaire. Les craintes exprimées sur l'évolution du métier de conseiller, depuis plusieurs mois, tendent à se confirmer (perte de sens, départs...) avec une approche nationale du service public de conseil en pleine mutation.

En parallèle, la mission NièvreRénov' a quitté les locaux de l'ALEC en 2020, suite à la renégociation par le Conseil départemental d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » sur 3 ans.

DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF MA PRIME RÉNOV'



Durant l'automne 2020, l'État a lancé Ma Prime Rénov', nouveau dispositif dédié à la rénovation énergétique. L'aide accordée est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux : amélioration du confort contre l'humidité, le froid et la canicule ; réduction des consommations d'énergie ; et lutte

contre le réchauffement climatique... Versée par l'ANAH, Ma Prime Rénov' remplace le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) et le dispositif Habiter Mieux Agilité. Malgré les dysfonctionnements importants et d'autres problèmes liés à la fracture numérique, il a fallu répondre aux nombreuses sollicitations. Le manque de concertation sur le déploiement du dispositif a fini par fragiliser l'équipe ainsi que la qualité du service public de conseil.

LES ACTIONS PHARES 2020

- Réponse des conseillers Information Énergie aux fortes sollicitations des particuliers suite à la campagne nationale de lancement de Ma Prime Rénov'.
- L'ALEC retenue comme Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) et Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).
- Mise en place du conseil à distance par visioconférence et téléphone.

POURSUITE DE LA MISSION ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ALEC collabore avec la Régie SIEEEN Chaleur, assurant, en amont, les analyses d'opportunité bois énergie. En 2020, les mois pré électoraux ont présenté une double situation : des projets ont été différés et remis pour les prochaines équipes alors que d'autres ont été accélérés avant les élections. Les déplacements sur site n'ont repris, toutefois, qu'à l'automne, certains nouveaux élus souhaitant développer des projets dès le début de leur mandat comme à Coulanges-lès-Nevers.

L'ALEC et le PNR du Morvan ont privilégié le travail collaboratif pour organiser une journée d'information et de sensibilisation des élus sur les énergies renouvelables. Prévue courant 2020, cet événement a été reprogrammé, au final, pour 2021.



NIÈVRE ÉNERGIES FACILITE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES



En octobre 2019, le conseil d'administration de Nièvre Énergies

a acté le principe du transfert des activités de production d'électricité via des moyens photovoltaïques et micro hydrauliques du SIEEEN au bénéfice de la SEM. Cette dernière bénéficie de l'accompagnement privilégié du Syndicat pour déployer une stratégie de filières afin de promouvoir et développer les énergies renouvelables en Nièvre.

En 2020, la SEM Nièvre Énergies a bénéficié des produits de la vente de l'électricité des 11 centrales photovoltaïques en exploitation (264 kWc de puissance, 272 572 kWh de production, 76 817 € de recette EDF-OA). Elle a réalisé l'installation en ombrières du circuit de Nevers Magny-Cours ainsi que les études de réalisation de la centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérigny.

Actionnaire de la SEM, le SIEEEN abrite les fonctions opérationnelles pour le développement éolien et photovoltaïque avec respectivement un chargé de développement et elle met à disposition du temps d'un conseiller en énergie partagé pour la micro hydraulique ainsi qu'une assistante juridique pour les phases contractuelles et la préparation des instances. Les autres fonctions supports (vie sociale de Nièvre Énergies, management de projets, communication, comptabilité) sont assumées

par le Syndicat, qui a conclu une convention de prestations pour se faire indemniser des charges salariales mises à disposition.

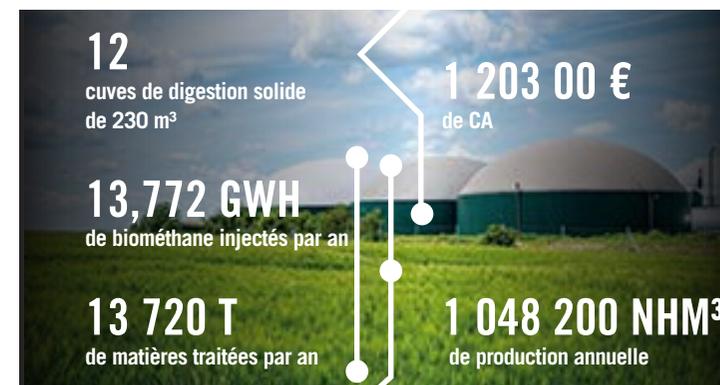
En 2020, le capital social de la SEM était constitué de 174 000 actions de 100 € (1 740 000 €) détenues à 84,5 % par un bloc public dont le SIEEEN (à hauteur de 54,31 %), le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (11,49 %), les communautés de communes du Haut Nivernais-Val d'Yonne (9,20 %) et de Puisaye Forterre (0,29 %) ainsi que les communes de Clamecy (9,02 %) et de Oisy (0,17 %). Les 15,5 % restants sont réservés à un bloc privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes (8,85 %) réunit 15 clubs d'investisseurs locaux, représentant la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne (0,03 %), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) (0,03 %), Énergie Partagée Investissement (0,86 %) et EneR Centre Val de Loire (5,75 %), elles forment le pôle privé. Nièvre Énergies est entrée au capital des SEM de Côte-d'Or Énergies (à hauteur de 0,45 %), Yonne Énergie, (1,85 %), Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura (9,08 %), EneR Centre Val de Loire (2,5 %) et des SAS Parc Éolien d'Entrains-sur-Nohain (10 %) et Hélioprod Prémery (15 %) pour consolider son réseau. En 2019, la SEM a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAEML EneR Centre Val de Loire en réalisant un apport de 150 000 € répartis sur 3 années (2020-2022).

UNE STRATÉGIE DE FILIÈRES

Nièvre Énergies explore différentes filières en initiant une démarche citoyenne et participative afin de développer, d'acquérir, d'aménager et d'exploiter des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies non-carbonées. Elle joue le rôle de facilitateur auprès des collectivités qui souhaitent réaliser des projets d'énergies renouvelables citoyens sur le territoire. Elle met à leur disposition son expertise pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens, socio-économiques et fiscaux des projets développés sur leur territoire. Compte-tenu des nombreuses contraintes qui freinent la réalisation de projets éoliens et micro hydrauliques, Nièvre Énergies priorise désormais le développement de la filière photovoltaïque.

LA MÉTHANISATION

En 2016, la SEM et la SAS Hélioprod Prémery ont développé un partenariat pour expérimenter une unité mixte liquide et solide afin de produire du biogaz. Après l'évaluation de 2 scénarii, glycérine et agricole, le choix s'est porté sur le second scénario. Les problèmes d'étanchéité et de structure des cuves ont imposé une remise en question des choix de matériaux composites, avec des répercussions sur le business plan en augmentant la part du productible et en reportant les délais de réalisation. Plus sûre, l'option de cuves en béton, intégrant 2 viroles concentriques avec des murs de séparation perpendiculaires et un couvercle en acier, a été retenue. Le projet est entré dans sa phase de construction, en 2020. La mise en service de l'installation est prévue en septembre 2021. Nièvre Énergies détient 15 % des parts de ce projet.



L'ÉOLIEN

Le développement de l'éolien en Nièvre demeure difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, de raccordement électrique, des contraintes aéronautiques et militaires, entre autres. La SEM souhaite détenir 70 à 80 MW dans cette filière. Elle a revu sa stratégie axée sur le co-développement afin de privilégier le développement de projets sur lesquels elle est associée dès la phase amont et sur lesquels les collectivités ont délibéré favorablement. La SEM s'est retirée du projet situé sur la commune de Langeron (développé par la société Nordex), en 2020, compte tenu du contexte associatif local et des contraintes écologiques.

- L'installation d'un parc de 7 éoliennes de 3,45 MW intégrées dans les bois communaux d'Entrains-sur-Nohain en partenariat avec la société EDPR. En 2020, la SEM a présenté le projet à la nouvelle municipalité d'Entrains-sur-Nohain. L'installation se situant sous plafond SETBA de l'Armée de l'Air suite à la révision de 2015 alors qu'il avait obtenu, à l'époque, un avis favorable, a été rejetée par l'Armée. Un recours a été déposé au Tribunal administratif de Dijon pour contester l'avis défavorable de l'Armée. Ce parc pourra produire 50 GWh/an soit la consommation d'électricité de la nouvelle communauté de communes. Les loyers versés à la commune d'Entrains-sur-Nohain représenteront 52 000 € par an sur 25 ans. EDPR et Nièvre Énergies ont conclu un accord de co-développement qui a permis de créer une société de projet dont 10 % sont détenus par Nièvre Énergies.
- Démarré en 2013, en co-développement avec la société RES, le parc éolien Vents de Loire sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain avait été autorisé en 2017. Il fait toujours l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Ce projet comprend 8 éoliennes de 3,3 MW soit une production annuelle de 51 GWh représentant la consommation de 28 000 habitants. Nièvre Énergies détient 20 % du capital social de la société. Ce parc pourrait générer des recettes fiscales de 200 000 € par an sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Cœur de Loire et le Département.

LE MICRO HYDRAULIQUE

En 2020, le SIEEEN a achevé les démarches administratives et réglementaires pour la réalisation de la centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérigny. Il a obtenu toutes les autorisations en fin d'année et a engagé la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Nièvre Énergies lancera la consultation, début 2021, pour une réalisation à partir du second semestre. La centrale sera mise en service à la mi-octobre 2021.

Le projet consiste en l'installation d'une vis hydrodynamique avec un débit d'équipement de 3,3 m/s sous une hauteur de chute de 2,7 m sur un bras de la Nièvre. D'une puissance électrique nette de 66 kW, cette centrale micro hydraulique produira en moyenne 408 MWh/an, soit la consommation annuelle de 136 foyers hors chauffage. Le coût des travaux est évalué à 650 000 € HT hors subventions. La revente de l'énergie de la production générerait une recette annuelle de 53 900 €, soit un temps de retour brut sur investissement de 10,4 ans.

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le 6 novembre 2019, Alain Lassus, président du Conseil départemental de la Nièvre, Serge Saulnier, président du directoire du circuit de Nevers Magny-Cours, et Guy Hourcabie, président directeur général de Nièvre Énergies, ont lancé officiellement les travaux des ombrières photovoltaïques des parkings P5, P7 et P9 du circuit de Nevers Magny-Cours. Nièvre Énergies a sollicité l'expertise du bureau d'études GB SOLAR pour conduire cette opération avec le soutien de SOCOTEC pour le contrôle technique ; ICESO pour l'étude des sols ; les bureaux d'études Boulet (topographie), Arches (structures) et Enedis pour le raccordement. La société Greenyellow a été attributaire des travaux dont certains lots ont été sous-traités à des entreprises locales (terrassment, voirie, réseaux divers). Malgré 2 mois de confinement, en 2020, les délais ont été tenus. Le parking P7 a été livré, fin août, pour les « Classic Days » et les parkings P5 et P9, début septembre. La livraison technique des ombrières a été faite fin septembre. La mise en service officielle aura lieu début janvier 2021. Pour pallier la crise sanitaire, l'État a prolongé jusqu'en avril 2021 les délais de validité des dossiers de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Les 28 000 m² d'ombrières fourniront 5 250 MWh d'électricité, soit la consommation de 1 650 foyers hors chauffage. La vente d'électricité devrait rapporter 480 000 €. Un loyer sera versé au circuit de Nevers Magny-Cours. La Région, le Département et la communauté de communes Loire et Allier profiteront également des impôts générés par la centrale. Cette opération représente un investissement de 5 258 000 € HT, porté à 100 % par la SEM Nièvre Énergies. L'électricité produite sera directement injectée sur le réseau d'électricité haute tension à partir du poste source de Saint-Parize-le-Châtel.

D'autres projets étaient en cours ou à l'étude en 2020 :

- 2 centrales photovoltaïques de 99 kWc chacune, installées en toiture de bâtiments du SIEEEN à Château-Chinon et Rouy.
- Ombrières parking Nord, circuit de Nevers Magny-Cours (1,8 MWc).
- 4 projets de centrales au sol sur le site Jean Gauthier à Nevers (606 kWc), à l'aéroport de Nevers-Fourchambault (9,3 à 15,7 MWc), à La Plaine à Varennes-Vauzelles (11 MWc, en co-développement avec la société Quadran) et au Bouillon à Germenay (35 à 40 MWc avec la société European Energy).

D'autres projets sont à l'étude à Champvert, sur les sites des hôpitaux de Nevers et Decize et des bâtiments de Nevers Agglomération.



Témoignage de Serge Saulnier, directeur du circuit de Nevers Magny-Cours

« Le SIEEEN (Nièvre Énergies) et le SAEMS du circuit de Nevers Magny-Cours ont en commun le Département comme actionnaire. Avoir des projets et des synergies entre nos structures paraît tout à fait cohérent. Les ombrières photovoltaïques font du circuit un site à énergie positive, en produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'installation sous forme d'ombrières évite d'occuper des surfaces agricoles fertiles, de couvrir les parkings et de mettre les véhicules du public à l'abri. Ce projet montre notre intérêt pour et notre engagement dans la transition énergétique et écologique... »

Nous réfléchissons déjà à l'extension de cette centrale sur notre site, qui dispose encore de surfaces exploitables. »

Nous accompagnons les collectivités nivernaises et nos partenaires dans la transition énergétique, écologique et numérique



AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX / DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ENTREPRISES / PATRIMOINE PUBLIC / LOGEMENT / NUMÉRIQUE

